

VILLE DE TOURNEFEUILLE
HAUTE-GARONNE

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER, Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Daniel FOURMY, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER, Edith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUER, Elisabeth HUSSON-BARNIER, Laurent SOULIE, Larbi MORCHID, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, David MARTINEZ, Elisabeth LECUYER, Frédéric ORILLAC, Stéphane MERIODEAU, Nadine STOLL.

Absents ayant donné pouvoir :
Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Isabelle MEIFFREN
Aurore DUFAUD ayant donné pouvoir à Pierre CHARTIER
Mathilde TOLSAN ayant donné pouvoir à Laurent SOULIE

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

Monsieur le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il souhaite également la bienvenue au public qui rejoint, sur le site internet de la Ville, cette première retransmission en direct de notre séance du conseil municipal du 10 décembre 2020.

Cette diffusion est une grande première aujourd'hui, pour notre commune, après un conseil municipal en visioconférence le 19 mai. Le COVID, bien entendu, nous a amenés à tenir cette séance en respectant les distanciations, mais surtout, aussi, à affirmer l'attention que nous portons à la démocratie locale ; nous aurons l'occasion d'évoquer ce sujet durant cette séance. C'est cette question de la démocratie locale qui nous a décidés à diffuser les séances du conseil municipal en direct, mais aussi en différé. Celles et ceux qui souhaiteraient le voir un petit peu plus tard, le pourront.

Petite précision technique, il faut utiliser le micro lors de la prise de parole et penser à l'éteindre lorsque la prise de parole est terminée, ceci pour une meilleure qualité du son lors de la diffusion.

Le conseil municipal est un temps important pour notre démocratie locale. Il est le lieu de la délibération qui est une confrontation d'idées, de points de vue qui visent à trancher des questions et à faire des choix collectivement, à prendre des décisions.

Aujourd'hui, nous avons une petite vingtaine de délibérations à instruire, à présenter, à discuter, à échanger sur différents sujets qui touchent à la vie de la collectivité. Nous instruirons aussi un certain nombre de questions et de motions à l'issue de ces délibérations.

C'est donc un moment assez marquant, assez historique. A cet instant, je voudrais, en votre nom, rendre hommage aux conseillères municipales et conseillers municipaux qui nous ont précédés dans ces fonctions. Ils nous ont montré le chemin, ils nous ont transmis la volonté, l'engagement pour notre commune.

Notre séance va s'organiser de façon assez classique, je viens de l'indiquer. Nous examinerons en premier lieu les délibérations qui seront soumises à l'approbation du conseil municipal dans l'ordre présenté à l'ordre du jour joint à la convocation. Nous entendrons, répondrons et débattons sur un certain nombre de questions et de motions. Mais cette séance est aussi une occasion de rendre hommage. En premier lieu, nous allons rendre hommage au Président Valéry Giscard d'Estaing. Le Président de la République a déclaré, vous le savez, mercredi 9 novembre jour de deuil national, en raison du décès du Président Valéry Giscard d'Estaing. Outre la mise en berne des drapeaux de l'Hôtel de Ville, un recueil, conformément aux prescriptions qui nous ont été faites, a été mis à disposition de nos concitoyennes et nos concitoyens à l'Hôtel de Ville. Un temps de recueillement a été organisé avec les organisations syndicales lors d'une réunion du comité d'hygiène et de sécurité. Quant à nous, élus, il m'a semblé que, même le lendemain, notre conseil municipal se trouve être le cadre adéquat pour cet hommage à l'euro péen convaincu, au serviteur de l'Etat dans le bilan duquel nous retiendrons surtout des mesures de modernisation de notre société, la dépénalisation de l'avortement, le divorce par consentement mutuel, la loi d'orientation en faveur des personnes en situation de handicap, l'abaissement de la majorité civile et électorale de 21 ans à 18 ans. Saluons ensemble sa mémoire en observant, mes chers collègues, une minute de silence.

L'assemblée observe une minute de silence.



Monsieur le MAIRE donne la parole à Madame MEIFFREN qui procède à l'appel.

Monsieur le MAIRE remercie Madame MEIFFREN.



1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2020

Monsieur le MAIRE demande si le procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2020 appelle des observations ou des remarques.

Madame TOURNEIX-PALLME souhaite faire remarquer qu'à la page 22 en ce qui concerne le point sur le collège, se trouve une erreur sur le nom. Il ne s'agit pas de Madame Elisabeth LECUYER mais d'elle-même.

Monsieur le MAIRE indique que cela sera corrigé.

Monsieur MORCHID souligne que, sans toutefois savoir si cela fait partie de la validation du procès-verbal, mais Monsieur le MAIRE s'était engagé à répondre à une question et souhaite savoir s'il avait pris le temps de pouvoir se renseigner concernant la saturation d'une antenne chemin du Canal.

Monsieur le MAIRE répond ne pas avoir prévu d'y répondre ce soir. Il n'est pas rare, lors de séances du conseil municipal, de soulever un certain nombre de questions. A vous de les inscrire en commission ou de nous les rappeler si besoin. Il note qu'il faudra répondre à celle-ci bien entendu.

Avec ces remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - MAPA : MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Monsieur PARRE indique à l'assemblée qu'au travers de cette première délibération, il s'agit de rendre compte à l'assemblée, comme à l'habitude, des décisions prises par Monsieur le MAIRE au titre de la délégation que nous lui avons accordée le 17 juillet 2020.

Ces décisions sont résumées dans le tableau joint à la délibération à travers des marchés à procédure adaptée et des avenants comme des dépenses concernant des investissements immobiliers (extension gymnase Quéfets, rénovation du terrain synthétique de Quéfets, construction du complexe de tir à l'arc). Il s'agit de projets d'investissements inscrits au budget et qui font partie du plan d'investissement. Certaines autres lignes concernent l'équipement du Phare, des avenants concernant plusieurs marchés d'extension de l'école maternelle Mirabeau.

Monsieur ORILLAC souhaiterait avoir des informations beaucoup plus précises que celles énoncées dans le tableau qui se borne à enregistrer le montant financier des MAPA, uniquement. En effet, suite à la dernière commission d'appel d'offres concernant l'étanchéité du groupe scolaire du Château, nous, groupe de l'opposition, grâce à nos connaissances des règles des marchés publics, nous avons pu faire économiser à la collectivité 40 000 € sur le lot n° 1. En conséquence, et forts de cet exemple, nous demandons à être plus associés aux procédures des MAPA pour apporter notre savoir-faire dans l'intérêt général de la collectivité. Pour finir, je vous informe que plusieurs communes en France ont créé des commissions d'achat où la majorité et les oppositions municipales sont réunies au sein de cette même commission. C'est le cas, notamment, sur la commune de Plaisance-du-Touch.

Monsieur le MAIRE remercie Monsieur ORILLAC pour cette remarque.

Monsieur DINIS indique à Monsieur ORILLAC qu'il était de même présent en commission et lui rappelle également avoir une certaine expérience dans ce domaine et qu'il a aussi fait remonter les mêmes observations sur lesquelles nous étions tous d'accord sur le principe.

Monsieur ORILLAC confirme cela mais simplement, il s'agit de son observation première et pense que toutes les personnes présentes à cette commission ne le contrediront pas, au cours de laquelle il a soulevé une question sur une fiche-produit puisqu'une entreprise avait été éliminée sur une fiche-produit. Dans le code des marchés publics, la maîtrise d'œuvre peut appeler l'entreprise à répondre sur la fiche-produit. Ce qui a été le cas. Autrement, la pré-analyse, au niveau de l'appel d'offre, la décision avait été d'éliminer cette entreprise. Tout simplement. C'est dans l'intérêt général.

Monsieur le MAIRE interrompt Monsieur ORILLAC et lui indique que l'on ne rentre pas dans les détails. Il demandera à ce qu'en commission soit dédié un temps de présentation et d'information sur ces MAPA afin d'avoir un temps d'échange comme cela se fait dans certaines autres collectivités. Le rôle des élus est important, chacun a sa place.

Le conseil municipal prend acte des marchés à procédure adaptée et des avenants présentés.

3 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur PARRE explique qu'il s'agit de notre 2^e décision modificative découlant d'une délibération technique puisqu'elle nous permettra, après son adoption, de clôturer l'exercice budgétaire 2020. Le tableau proposé synthétise la section de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes. Les augmentations et diminutions de crédits sont mentionnées de manière à équilibrer l'ensemble des opérations, y compris les opérations d'ordre. Ces opérations s'équilibrent comme suit : tableau page suivante

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| | Diminution des crédits | Augmentation des crédits | Diminution des crédits | Augmentation des crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D60611-20: Eau et assainissement | | 15 000.00 € | | |
| D60611-823: Eau et assainissement | | 15 000.00 € | | |
| D60612-814: Energie et électricité | | 23 000.00 € | | |
| D60612-020: Energie et électricité | | 40 000.00 € | | |
| D60612-020: Energie et électricité | | 25 000.00 € | | |
| D6188-33: Autres frais divers | 13 133.70 € | | | |
| TOTAL D011: Charges à caractère général | 13 133.70 € | 118 000.00 € | | |
| D6718-01: Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | 13 133.70 € | | |
| TOTAL D67: Charges exceptionnelles | 0.00 € | 13 133.70 € | | |
| D-6811-01: Dotations aux amortissements | | 83 674.21 € | | |
| TOTAL D022: Dépenses imprévues | 0.00 € | 83 674.21 € | | |
| D-023-01: Virement à la section d'investissement | 201 674.21 € | 0.00 € | | |
| TOTAL D023: Virement à la section d'investissement | 201 674.21 € | 0.00 € | | |
| Total FONCTIONNEMENT | 214 807.91 € | 214 807.91 € | 0.00 € | 0.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D2135-251: Installations générales, agencements, aménagements | 118 000.00 € | | | |
| TOTAL D21: Immobilisation corporelles | 118 000.00 € | 0.00 € | | |
| R-28031-01: Amortissement des immobilisations | | | | 12 958.80 € |
| R-28041582-01: Amortissement des immobilisations | | | | 9 938.73 € |
| R-28041632-01: Amortissement des immobilisations | | | | 11 358.99 € |
| R-280421-01: Amortissement des immobilisations | | | | 7 164.10 € |
| R-28051-01: Amortissement des immobilisations | | | | 55 140.11 € |
| R-28121-01: Amortissement des immobilisations | | | | 4 156.12 € |
| R-28128-01: Amortissement des immobilisations | | | | 26 620.08 € |
| R-28132-01: Amortissement des immobilisations | | | | 112.71 € |
| R-28135-01: Amortissement des immobilisations | | | 1 920.41 € | |
| R-28152-01: Amortissement des immobilisations | | | | 769.78 € |
| R-281538-01: Amortissement des immobilisations | | | 393.14 € | |
| R-28158-01: Amortissement des immobilisations | | | | 34 398.05 € |
| R-28181-01: Amortissement des immobilisations | | | | 3 100.95 € |
| R-28182-01: Amortissement des immobilisations | | | | 22 626.36 € |
| R-28183-01: Amortissement des immobilisations | | | | 61 540.67 € |
| R-28184-01: Amortissement des immobilisations | | | 292 656.26 € | |
| R-28188-01: Amortissement des immobilisations | | | | 128 758.57 € |
| TOTAL R040: Opérations d'ordre transfert entre section | | | 294 969.81 € | 378 644.02 € |
| R-021: Virement de la section de fonctionnement | | | 201 674.21 € | |
| TOTAL R021: Virement de la section de fonctionnement | | | 201 674.21 € | |
| Total INVESTISSEMENT | 118 000.00 € | 0.00 € | 496 644.02 € | 378 644.02 € |
| TOTAL GENERAL | -118 000.00 € | | -118 000.00 € | |

Monsieur MORCHID souhaite obtenir plus de détails sur les dépenses à hauteur de 118 000 € concernant les fluides et savoir si cela n'avait pas été prévu au budget ou s'il s'agit d'une augmentation par rapport à l'année dernière.

Monsieur PARRE explique qu'il s'agit d'une régularisation budgétaire. Effectivement, à l'issue du premier confinement, et au moment du vote du budget, nous avons prévu un montant de dépense inférieur à la dépense réelle. Par rapport au COVID, nous avons réduit le montant des dépenses et nous régularisons nos dépenses de fluides. Nous avons essayé de tenir compte des événements et il s'avère que nous avons trop réduit nos dépenses au budget car nous avons remis les chauffages relativement tôt cet automne.

Monsieur MORCHID déduit donc qu'il ne s'agit pas d'une augmentation par rapport au budget. Nous sommes donc à isopérimètre, aux mêmes dépenses.

Monsieur PARRE répond par l'affirmative.

Résultat du vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 7 (M. Mme SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC – Mme TOLSAN par procuration)

Non participation au vote : 0

4 - REGULARISATION AMORTISSEMENTS (2016/2019)

Monsieur PARRE explique qu'entre 2015 et 2019, la collectivité n'a pas créé de fiche d'immobilisation sur ces dépenses d'investissement. Ainsi, les amortissements de ces dépenses d'investissement des années 2015 à 2018 n'ont pas pu être comptabilisés sur l'exercice de 2016 à 2019. Le montant de ces amortissements est d'un peu plus de 809 000 €, ce qui a nécessité un travail important d'échanges avec le comptable public. Cette régularisation comptable sera effectuée par le comptable public au moyen d'un mouvement exercé sur le compte 1068 qui est un compte d'excédent de fonctionnement. Il s'agit d'une procédure décrite dans les ouvrages qui concernent la gestion budgétaire des collectivités locales. Cette solution a un gros avantage qui est purement comptable et n'a aucune incidence budgétaire pour la commune, mais nécessite un accord de l'organe délibérant. C'est pour cela que nous vous présentons cette délibération de manière à pouvoir régulariser les amortissements qui n'avaient pas été régularisés jusqu'à maintenant. Nous vous demandons donc d'autoriser le comptable public à effectuer cette régularisation au moyen d'un mouvement sur le compte 1068 pour un montant de 809 100,38 € qui correspond à tous les mandats d'investissements réalisés au cours des 4 années qui n'ont pas été comptabilisées.

Monsieur SOULIE déclare se réjouir que la ville de Tournefeuille se mette en conformité avec les règles comptables publiques et c'est pourquoi nous approuverons cette délibération. Cependant, les faits sont là et nous questionnent. Durant 4 années, de 2016 à 2019, ces règles comptables ont été oubliées et nous nous demandons bien comment cela a pu être possible. Bien entendu, nous pouvons comprendre qu'une écriture comptable puisse ponctuellement ne pas être effectuée immédiatement en cas de difficulté ou de surcharge de travail, mais que cela s'étende pendant 4 années nous laisse perplexes.

Nous parlons quand même de plus de 1 000 lignes budgétaires qui s'étalent sur 26 pages et dont le montant total dépasse les 800 000 euros. L'explication qui nous a été donnée en commission est que c'est par manque de temps et parce qu'il y avait d'autres priorités que ces amortissements n'avaient pas été enregistrés sur le plan comptable mais qu'à l'avenir ces règles comptables seraient respectées. Nous prenons acte de cet engagement et nous espérons qu'il sera respecté à l'avenir.

Monsieur PARRE se souvient que ce qui a été dit en commission est que nous n'avions pas les moyens humains de procéder à cette comptabilisation des amortissements comme nous devons le faire. Nous avons engagé une mise à jour de notre inventaire en collaboration avec le comptable public depuis plusieurs années. C'est cette année que nous réalisons cette régularisation avec le concours du comptable public. Encore une fois, il s'agit d'une régularisation qui n'a aucune incidence budgétaire pour la commune et cela est une bonne chose. Nous avons réalisé, en 2020, l'amortissement des dépenses d'investissement de l'année 2019 et nous reprenons notre plan d'amortissement. Nous sommes donc dans la bonne voie. Nous nous y tenons.

Monsieur le MAIRE suggère à Monsieur SOULIE de ne pas dramatiser ce sujet. Il s'agit d'opérations d'ordre sans conséquences budgétaires, comme cela a été rappelé et cela arrive souvent dans les collectivités, notamment dans les relations avec le payeur car ces opérations budgétaires mobilisent aussi des moyens au niveau du payeur, moyens qui ne sont pas toujours à la hauteur de ce que nous aurions besoin.

Monsieur PARRE précise que les services de la comptabilité publique subissent également une évolution importante depuis plusieurs années et, effectivement, il y a aussi des problèmes d'effectifs dans leurs services.

Monsieur MERIODEAU souhaite indiquer que pour les mêmes raisons que pour les précédents conseils municipaux, sur des délibérations qui concernaient ce genre de sujet de budget, il ne participera pas au vote sur cette délibération.

Résultat du vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 2 (M. Mme MERIODEAU, STOLL)

5 - LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur PARRE explique que la commune a déjà rendu compte d'une ligne de trésorerie pour un montant de 3 millions d'euros et, compte tenu du contexte sanitaire actuel, une ligne de trésorerie complémentaire de 2,5 millions d'euros est nécessaire et proposée au vote, afin de faire face au décalage de perception de nos recettes dans la mesure où cette année est une année tout à fait particulière pour l'ensemble des services et des structures. Nous avons eu des inquiétudes et nous avons décidé d'imaginer le pire. Nous avons ainsi convenu de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie de manière à faire face à toute difficulté éventuelle puisqu'il est hors de question de se retrouver sans ressources pour payer nos factures.

Monsieur le MAIRE rappelle que nous venons mobiliser cette ligne de trésorerie en fonction de nos besoins et, bien entendu, dans le cadre de la convention passée avec la Banque Postale.

Résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 7 (M. Mme SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC – Mme TOLSAN par procuration)

Non participation au vote : 2 (M. Mme MERIODEAU, STOLL)

6 - OUVERTURE DE CREDITS 2021

Monsieur PARRE indique qu'il s'agit de l'ouverture des crédits en investissement. Notre budget 2021 sera voté au cours du premier trimestre 2021 et la réglementation prévoit que l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, c'est-à-dire du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le tableau joint à la délibération décrit les montants votés au budget primitif 2020 pour les chapitres qui concernent les dépenses d'investissement. Nous proposons d'ouvrir, pour l'année 2021, les crédits d'investissements à hauteur du quart de la somme mentionnée dans ce tableau, soit au total 1 772 720,10 €.

| Chapitre | Intitulés | Montant voté au BP 2020 | Ouverture 2021 (25% du BP 2020) |
|--------------|-----------------------------------|-------------------------|------------------------------------|
| 20 | Immobilisation incorporelles | 82 292.00 | 20 573.00 |
| 204 | Subventions d'équipements versées | 36 552.00 | 9 138.00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 5 128 242.27 | 1 282 060.57 |
| 23 | Immobilisations en cours | 1 812 794.12 | 453 198.53 |
| 26 | Participations et créances | 31 000.00 | 7 750.00 |
| TOTAL | | 7 059 880.39 | 1 772 720.10 |

Résultat du vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 7 (M.Mmes SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC – Mme TOLSAN par procuration)

Non-participation au vote : 0

7 - AVANCE DE SUBVENTION AU CCAS

Monsieur PARRE explique que pour les mêmes raisons que pour le point précédent, il convient de délibérer sur le versement d'une avance de subvention au budget du CCAS. Cette somme couvre 4 mois de fonctionnement du centre communal d'action sociale. Nous procédons à ce vote chaque année. Nous proposons donc une avance de 400 000 € au CCAS de manière à ce qu'il puisse fonctionner dès le premier janvier 2021.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

8 - RECONDUCTION DU DISPOSITIF DEROGATOIRE AU FONDS DE SOUTIEN AUX CONTRATS DE PRETS A RISQUE

Monsieur PARRE explique qu'en ce qui concerne cette délibération, il rappelle qu'en 2016, Tournefeuille a décidé de solliciter l'aide du fonds de soutien en faveur des collectivités territoriales qui ont souscrit des emprunts structurés à risque. Deux produits structurés ont été souscrits en 2007 et 2008 :

- emprunt n°MPH2500493EUR – 0264025 -001
- emprunt n°MON278321EUR – 0297499 - 001

Le dispositif imaginé par l'Etat et mis à la disposition des collectivités locales en 2014 et 2015 permet de prendre en charge une partie des intérêts dégradés lorsque cela est nécessaire. Nous souhaitons proroger le bénéfice de ce dispositif dans l'hypothèse où nous aurions à y recourir. Pour cela, il faut une délibération qui proroge cette aide éventuelle pour trois ans sachant que le fonds sera clôturé le 31 12 2028. Il s'agit de reconduire pour une nouvelle période triennale le dispositif que nous avons voté en 2016.

Monsieur MERIODEAU déclare qu'il participera au vote. Nous comprenons l'utilité de ce genre de délibération mais sur le principe de souscrire des contrats financiers à risque, nous nous abstenons.

Monsieur le MAIRE prend acte de cette décision. A posteriori, il est facile de déclarer cela. Il faut toutefois se remettre dans la situation de l'époque. Il sera possible de revenir sur cette histoire en commission.

Monsieur PARRE précise que la signature de tels contrats n'est plus possible aujourd'hui. Cela n'existe plus.

Résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 9 (M. Mme SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC, MERIODEAU, STOLL – Mme TOLSAN par procuration)

Non-participation au vote : 0

9 - PARTICIPATION AU COUT DE SCOLARISATION (2019-2020)

Madame LUCAZEAU explique à l'assemblée que la délibération présentée porte sur le coût moyen de la scolarisation par élève pour l'année scolaire 2019-2020. Le décret du 12 mars 1986 est amené à participer aux frais de fonctionnement de l'école d'accueil. Ceux-ci s'élèvent à 939 €/élève. C'est cette participation que le conseil municipal décide de demander aux communes dont les enfants sont scolarisés à Tournefeuille.

Monsieur MORCHID souhaite savoir combien d'enfants sont concernés pour la ville de Tournefeuille.

Madame LUCAZEAU répond que 52 enfants sont concernés.

Monsieur MORCHID souhaite également savoir, à l'inverse, pour combien d'enfants Tournefeuille participe.

Madame LUCAZEAU répond que 15 enfants Tournefeuillais sont scolarisés à l'extérieur de notre commune.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

10 - ADHESION AU RESEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE

Madame STASKIEWICZ indique à l'assemblée que cette délibération porte sur l'adhésion RTES Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire puisque Tournefeuille souhaite promouvoir l'économie sociale et solidaire dont elle porte la délégation. La possibilité est offerte de rejoindre ce réseau par adhésion. C'est une structure juridique sous forme d'association de loi 1901. Cette structure juridique porte sur de multiples démarches (projets de travaux, expérimentations, des bonnes pratiques et des réflexions des collectivités qui ont adhéré au réseau) et donc, le réseau favorise la mutualisation et le transfert. Il y a environ 140 collectivités, à ce jour, inscrites. La France est adhérente, les conseils régionaux, les conseils départementaux. La Haute-Garonne en fait partie. Les métropoles. Toulouse Métropole en fait partie. Le SICOVAL communauté d'agglomération en fait partie. La première ville de la Haute-Garonne, Colomiers, est inscrite.

Ce réseau date de l'année 2002 suite aux premières délégations ESS du mandat de 2001 créé par Madame BOUCHARD, Présidente dans le Nord. C'est pour cela que l'on voit plus d'adhérents dans le Nord, mais cela commence à s'égrainer sur l'ensemble du pays. Une charte a été élaborée pour définir les principes partagés par les collectivités adhérentes. Il s'agit d'une charte qui tourne autour d'une conviction, celle que l'économie sociale et solidaire est une économie en capacité d'apporter des réponses aux besoins économiques, sociaux et environnementaux des territoires (développement durable de l'économie, développement des territoires) fondé par un partenariat au niveau local. Une participation citoyenne, l'hybridation des ressources, par exemple, public/privé, marchand/non marchand et la mise en réseau sur toutes les expériences locales, nationales et internationales. Tout cela est au service de l'humain et du lien social au service des solidarités, au service d'un développement qui favorise la coopération de l'action citoyenne et au service de la qualité de vie et de l'environnement (préservation des ressources naturelles). Le montant de l'adhésion est de 300 €/an.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

11 - APPEL A CANDIDATURE OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE – TERRITOIRES ENGAGES POUR LA NATURE (TEN)

Madame MEIFFREN explique que nous avons décidé de candidater à une démarche de labellisation proposée par l'Office Français de la Biodiversité pour être labellisés « territoire engagé pour la nature ». Ce dossier de candidature est une reconnaissance nationale des actions que nous avons menées et que nous souhaitons poursuivre et engager en matière de protection et de mise en valeur de notre patrimoine de biodiversité. Si nous sommes labellisés « territoire engagé pour la nature », l'accès nous sera plus facilement ouvert au tour de table des partenaires financiers, des acteurs institutionnels qui soutiennent des projets d'amélioration des connaissances, de restauration des milieux... Nous avons prévu, dans notre dossier, deux parties, avec, bien évidemment, un bilan de ce que nous avons réalisé jusqu'à présent, un bilan qui repose sur une petite dizaine d'années (le plan de gestion écologique des bords du Touch, la mise en place de la gestion différenciée de nos espaces verts, le zéro phyto bien avant la réglementation et beaucoup d'autres choses encore ont été mises sur le côté bilan y compris l'appel à projets participatifs citoyen qui a permis de faire émerger des projets sur ces questions ainsi que la mise en place des jardins partagés, des jardins participatifs et des jardins collectifs. Notre dossier de candidature contenait aussi une partie projets. Il fallait identifier 3 actions structurantes que nous allons mener sur les prochaines années. Ces 3 actions structurantes sont :

- atténuation d'un îlot de chaleur urbain sur le groupe scolaire Petit Train et le collège Labitrie, 1ère étape d'un schéma directeur sur l'ensemble des 6 groupes scolaires en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature, sur la végétalisation pour mieux supporter les canicules à venir,
- création d'un chemin des pollinisateurs, car les insectes sont des espèces en voie de disparition, on peut même dire en voie d'effondrement, en soutenant les pollinisateurs sauvages et domestiques sur la commune, action qui fait partie de nos objectifs et nous allons donc créer une autoroute des pollinisateurs, pleine de biodiversité,
- sensibilisation des entreprises aux enjeux de renaturation et de préservation de la biodiversité sur la ZAC de Pahin.

Madame LECUYER indique que nous sommes évidemment pour tout ce qui concerne l'engagement en faveur de la biodiversité, cela dit, nous pouvons juste déplorer le manque d'ambition en ce qui concerne les projets. Quitte à chercher et à obtenir des budgets, autant que ce soit pour des actions de plus grande envergure.

Monsieur le MAIRE fait remarquer à Madame LECUYER que cela s'appelle des incantations. Mais cela n'est pas grave car dans les commissions il peut y avoir des discussions et des débats. On peut toujours annoncer ou reprocher un manque d'ambition, mais encore faudrait-il commencer par saluer ce qui est déjà fait serait intéressant. Nous pouvons évidemment discuter de ce bilan et des actions en cours. Si nous prenons en exemple la question des îlots de fraîcheur, il est possible de dire que tous les partenaires de la commune impliqués dans ce projet (du collègue, des jardiniers de Tournefeuille...) tout le monde donne un retour positif d'une action remarquable. A un moment donné, il faut aussi reconnaître ce qui est fait et se dégager des postures politiques si vous voulez que l'on avance.

Monsieur ORILLAC souhaite simplement dire qu'au niveau des îlots de fraîcheur, tout cela est vrai, mais, Monsieur le MAIRE et toute l'équipe, vous êtes aux commandes depuis plusieurs années. Ce sont d'ailleurs des choses que nous avons abordées dans notre programme et nous nous félicitons que vous alliez dans ce sens, mais à part ce sujet, pour ce qui concerne l'autoroute de pollinisateurs, c'est simple, il faut sans doute moins urbaniser et laisser des champs où la nature reprend son droit. Concernant le troisième point, vous parlez d'incantation ? C'est une incantation. Pour ce qui concerne Pahin, nous en sommes juste au début, il n'y a pas eu de démarches, il y a simplement eu une lettre. Soyons raisonnables.

Madame MEIFFREN explique que nous mettons ces propositions dans le dossier puisque nous les engageons. Effectivement, elles sont au début puisque nous devons les réaliser dans un délai de trois ans. Donc, la remarque de Monsieur ORILLAC est un peu à côté. Madame MEIFFREN rappelle à l'assemblée que nous avons voté, lors de notre précédent conseil municipal, notre engagement pour la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale qui va se poursuivre sur trois ans. C'est un dossier très lourd. Nous allons inventorier, faire une cartographie des milieux, des espèces. Nous mènerons ensemble une démarche de science participative avec la population de Tournefeuille. Je veux donc bien que l'on manque d'ambition, mais quand on met bout à bout tout ce que nous sommes en train de lancer, je pense que nous ne sommes pas dans le domaine de l'incantation mais dans celui de la démonstration. Quant à la démarche que nous engageons autour des îlots de fraîcheur pour atténuer les îlots de chaleur, effectivement, le changement climatique est là et il faut nous y adapter. Je voudrais juste signaler que sur la métropole, nous sommes la première collectivité à engager une démarche de cette nature aussi poussée, aussi fine, qui interroge la façon dont nous occupons l'espace public, qui intéresse une expertise technique, scientifique et qui interroge l'expertise d'usage. Comme Monsieur le Maire l'a rappelé, il y a eu tout un travail de concertation réalisé avec les directeurs des écoles, avec les ALAE, avec les usagers de lieux. Cela concerne aussi le pôle sportif de Labitrie. Nous sommes en train de faire une vraie démarche de quartier et je pense que l'on va être excessivement regardés avec beaucoup d'attention car il va il avoir du retour d'expérience sur ces opérations qui sont un peu nouvelles, il faut le reconnaître aussi. Voici les quelques compléments d'informations que je souhaitais apporter à notre assemblée.

Monsieur le MAIRE demande à Monsieur ORILLAC et à Madame LECUYER s'ils ont participé à la criée aux projets participatifs de la ville de Tournefeuille.

Madame LECUYER répond que cela ne s'est pas présenté pour l'instant.

Monsieur ORILLAC indique que sa réponse est la même. Monsieur ORILLAC indique avoir une question à poser. Sur le fond, il n'y a pas de problème, la démocratie participative qui fait intervenir les associations, élèves, collègues est très bien. Il demande depuis quand cette démarche a été entreprise en ce qui concerne les îlots de chaleur.

Monsieur le MAIRE répond que pour les îlots de chaleur, le projet vient de démarrer. Nous parlerons d'urbanisation une autre fois sans aucune difficulté ainsi que de la place de la nature en ville à Tournefeuille. Vous nous donnez des leçons sur le sujet mais je dis que le moment de la criée aux projets est un moment extrêmement intéressant et très ouvert avec plus de 100 personnes qui y participent. Vous nous donnez la leçon et vous ne venez pas discuter, échanger avec les partenaires, avec les Tournefeuillais sur ces sujets. Je suis « ravi » d'entendre que vous n'y étiez pas.

Monsieur MORCHID indique qu'il y était et fait observer qu'il est bien beau de vouloir rattraper les erreurs commises par le passé, c'est-à-dire que lorsque l'on rase tout, que l'on bétonne tout et qu'ensuite on se demande pourquoi il fait chaud, effectivement, si vous aviez laissé quelques arbres comme il y a vers Mirabeau, où cela facilite grandement la fraîcheur sur le site, nous ne serions pas en train de nous poser cette question.

Monsieur le MAIRE ne souhaite pas commenter et l'on parlera de l'urbanisation, un jour, et nous ferons la démonstration que de toute façon, dans cette matière, comme dans d'autres, nous corrigeons les choses qui méritent d'être corrigées au fur-et-à-mesure. Des choses ont été faites, les choses évoluent comme que la question du traitement des îlots de chaleur, en fonction des événements, en fonction de l'évolution des éléments techniques et de la science qui sont à notre disposition. Je m'étonne et je retiens simplement que vous n'avez pas participé à la criée aux projets, je retiens des incantations en la matière. Cela ne nous empêchera pas de voter cette délibération croyez-en notre motivation.

Monsieur MERIODEAU déclare être pour ce type de démarche et il n'y a aucun problème sur ce sujet-là. Nous serons attentifs au fait que les citoyens de Tournefeuille soient impliqués dans la mise en œuvre de ces démarches. Il souhaite connaître ce qui a motivé le choix de ces trois projets particulièrement et en priorité.

Madame MEIFFREN explique que pour l'îlot de chaleur chacun a compris la logique qui est l'exigence et l'impératif aujourd'hui, pour toutes les collectivités, en particulier du sud, de s'engager très fortement sur l'atténuation des îlots de chaleur urbains qui sont des phénomènes bien quantifiés. Nous avons repéré un îlot de chaleur bien identifié par les urbanistes. La création d'un chemin des pollinisateurs a été choisie car les populations d'insectes sont en train de s'effondrer, les pollinisateurs sont des éléments de l'écosystème du vivant fondamentaux pour la pollinisation. Donc, accueillir en ville des pollinisateurs, domestiques et sauvages, faire un pas important pour la biodiversité. Les insectes, ça pollinise, mais c'est aussi la nourriture des oiseaux. Je rêve, avec ce chemin des pollinisateurs, de permettre aux hirondelles, de revenir à Tournefeuille. C'est mon objectif. Le jour où les hirondelles seront revenues à Tournefeuille, nous pourrons être contents. Ce chemin des pollinisateurs est l'un des moyens de faire revenir les hirondelles à Tournefeuille. La sensibilisation des entreprises à la question de la biodiversité, à la renaturation est un pas vers ce que nous avons voulu mener avec les entreprises présentes sur notre zone d'activités communales. Il s'avère que lorsque nous sommes allés les voir, nous avons été très bien accueillis et il s'avère que le club des entreprises de l'ouest toulousain a fait de son programme d'action et de réflexion la question de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises le sujet majeur de leurs prochaines années de travail. Ils sont favorables à travailler ensemble et à mettre en place des ateliers d'information et de sensibilisation. Nous allons sensibiliser sur le volet de la biodiversité et nous sommes très satisfaits qu'il existe une dynamique de nos entreprises qui se met en place sur les hauts de

Tournefeuille et le moment venu, le quartier sera aussi associé au travail mené de manière collective et collaborative.

Monsieur SOULIE fait remarquer qu'il lui est reproché de faire des incantations mais le sujet n'est pas là. La remarque qui était faite était que l'on aurait sans doute pu partir sur des projets un peu plus ambitieux. Il aimerait que lui soit d'ailleurs expliqué le rapport direct entre l'atténuation du niveau de chaleur et la préservation de la biodiversité à Tournefeuille. Il aimerait donc répondre à la pique ressentie sur le fait qu'il fait des incantations car pour sa part il trouve qu'il y a beaucoup d'autosatisfaction à Tournefeuille. Madame MEIFFREN explique la vie des abeilles et cela est très sympathique. Cependant, il indique avoir été se promener sur le chantier de l'antenne-relais qui a vu le jour dans le bois de la Paderne et il s'avère que le chemin d'accès a été ravagé, il y a du béton partout qui a coulé du camion-citerne. Ce problème sera sans doute réglé, mais il n'empêche qu'il s'agit-là de dégradation du milieu naturel, de la biodiversité. A cela, il me sera répondu que j'aurais dû répondre à la criée aux projets participatifs pour faire des propositions. Un autre exemple, aujourd'hui, Tournefeuille est une ville envahie de pies, pour prendre cet exemple. Vous savez tous que les pies sont des oiseaux nuisibles qui chassent toutes les autres espèces d'oiseaux. Donc, avant de parler de petits oiseaux et d'abeilles, qu'est-il mis en place pour le traitement de cet oiseau nuisible qui fait fuir les autres espèces d'oiseaux y compris les écureuils. Ceci est un exemple concret. Donc en termes d'ambition, la création d'un chemin des pollinisateurs est très bien. Il rejoint la remarque de Monsieur ORILLAC sur les démarches à effectuer en corrigeant le trop d'urbanisme et la bétonisation à Tournefeuille. La remarque était que l'on pourrait peut-être être un peu plus ambitieux et arrêter de faire de l'autosatisfaction.

Monsieur le MAIRE fait remarquer à Monsieur SOULIE que cela reste son avis et n'enlève pas les incantations. L'ambition est là et elle est démontrée. Vous pouvez toujours citer l'exemple qui ne va pas.

Monsieur SOULIE répond que les exemples sont nombreux.

Monsieur le MAIRE indique que lorsque l'on parlera de l'urbanisation, par rapport à d'autres communes, nous verrons que Tournefeuille a su préserver son patrimoine naturel, ses espaces naturels et agricoles quoique vous en disiez. Nous pourrons faire la comparaison.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

12 - DEGREVEMENTS LOCATIONS DU PHARE

Madame THOMAS indique à l'assemblée que nous proposons, conformément à la délibération du 21 septembre 2007 et au règlement régissant les conditions générales de location du Phare, les dégrèvements présentés en annexe jointe pour les utilisateurs ponctuels ayant utilisé cet équipement durant l'année 2019 et le premier semestre 2020.

En effet, les locations sont prises en charge par la ville pour les associations à activité désintéressée. Pour information, nous leur signalons, lors de la signature de la convention, le montant des frais pris en charge. Dans quelques situations, les salles sont mises à disposition d'associations qui devraient payer mais avec lesquelles nous avons un partenariat, ce qui fait l'objet de cette délibération. Les partenariats sont culturels, éducatifs, aide au mécénat et d'autres énumérées dans la délibération.

Madame STOLL demande, lorsque l'on parle de partenariat, la possibilité de connaître les critères qui font que certaines associations doivent contribuer à ces frais et d'autres pas.

Madame THOMAS explique que les partenariats culturels sont passés, par exemple, avec Bajo el Mar qui est une association ayant en charge la gestion de l'organisation des concerts au Phare et qui utilise la salle du Phare dans ce contexte-là. Il est donc normal que la salle soit mise à leur disposition mais nous devons le faire apparaître. Il y a le gospel, dans le cadre du festival gospel qui réunit beaucoup de public Tournefeuillais tous les ans dans cette salle. Le partenariat éducatif, par exemple, ce sont les écoles, les collèges qui organisent Jazz au collège ou les fêtes de fin d'année. Ce sont des aides au mécénat culturel, par exemple, avec le Crédit Mutuel, qui organise son assemblée générale au Phare et qui participe au mécénat culturel et sportif sur le territoire.

Madame STOLL devine qu'il y a un critère de résidence et qu'une association qui vient sur les terres Tournefeuillaises mais qui n'est pas Tournefeuillaise en soit, ne peut bénéficier de dégrèvement.

Madame THOMAS confirme cela.

Résultat du vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 7 (M.Mmes SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC – Mme TOLSAN par procuration)

Non-participation au vote : 0

13 - REMBOURSEMENT FRAIS DE MASQUES A TOULOUSE METROPOLE

Monsieur PARRE explique que la communauté urbaine de Toulouse Métropole a acquis des masques pour le compte de ses communes membres. Nous avons procédé à la commande de 29 500 masques pour un montant de 52 597 €. L'Etat a prénotifié un remboursement à la Métropole de 26 298,50 €. L'Etat prend la moitié de cette dépense pour notre commune. Le coût net pour notre collectivité est donc de 26 298,50 €. Ce montant sera facturé par Toulouse Métropole. Il s'agit, par cette délibération, de valider le remboursement net, déduction faite de la participation de l'Etat, à Toulouse Métropole, d'un montant de 26 298,50 € pour l'achat de masques à usage du public.

Monsieur SOULIE souhaite faire remarquer qu'à l'époque où ces masques étaient distribués en porte à porte, il y avait une distribution d'un papier glacé mentionnant « la ville de Tournefeuille vous offre ce masque ». Il aurait fallu corriger et mettre : « la ville de Tournefeuille vous offre la moitié de ce masque ».

Monsieur PARRE indique que cette réflexion va certainement intéresser les Tournefeuillais.

Monsieur SOULIE indique faire un peu d'humour.

Monsieur le MAIRE répond que nous allons le prendre comme cela, ce sera mieux, en effet. Mais si l'on fait l'addition de ce en quoi l'Etat nous aide au quotidien dans cette crise du COVID, vous verrez que l'on est bien très loin d'un demi masque. Viendra le moment où l'on fera le bilan de cette question et de ce qui est à la charge des communes en matière de santé publique et vous verrez que l'on reconsidèrera ce trait d'humour.

Monsieur PARRE s'interroge de savoir si, à l'époque, l'Etat avait fait savoir qu'il prendrait en charge la moitié de cette dépense. Il ne le pense pas. A vérifier.

Monsieur SOULIE se souvient très bien que cela avait été l'occasion de discussions assez enflammées avec les personnes qui distribuaient puisqu'elles nous soutenaient que 100 % des masques étaient payés par la ville. Nous leur expliquions que non. Cela était donc tout à fait connu et c'est pour cela qu'il faisait cette remarque.

Monsieur le MAIRE indique que cette acquisition a été faite avec l'aide de l'Etat dans l'intérêt des Tournefeullais au moment où il y en avait besoin.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

14 - CREATION DE POSTE (GARDIEN-BRIGADIER POLICE MUNICIPALE)

Madame HUSSON-BARNIER indique à l'assemblée que dans le but de renforcer l'effectif de la Police Municipale, deux agents supplémentaires viendront se rajouter aux six policiers actuels. Nous avons également le départ du directeur de la police municipale que nous allons remplacer. Il convient donc de procéder au recrutement d'un troisième agent au grade de gardien-brigadier.

Monsieur le MAIRE précise que ce recrutement intervient dans le cadre d'un remplacement au grade de gardien-brigadier.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

15 - PROJET D'AMENAGEMENT D'ENTREE DE VILLE (JAURES/AURIOL) : PRISE EN CONSIDERATION

Monsieur BENSOUSSAN explique que l'entrée de ville au niveau du secteur du rond-point de la rocade avenue Jean-Jaurès et rue Gaston Doumergue, subit depuis un certain temps une pression foncière accrue parce qu'il s'agit d'un secteur qui a bénéficié d'aménagements urbains en termes de transports en commun avec le Linéo. C'est un secteur avec un bâti ancien, certaines maisons datent de la première moitié du XXe siècle. Ce secteur est très proche du centre-ville, avec tout l'intérêt qu'apporte le centre-ville, mais aussi situé proche de la rocade avec la desserte vers les centres d'emplois, que ce soit la zone aéroportuaire ou Basso Cambo. Une forte attractivité et une forte envie des gens d'habiter sur ce secteur mais avec un habitat un petit peu différent.

Nous sommes dans un secteur où l'urbanisation à la parcelle ne peut pas se faire parce qu'il faut anticiper les mutations, en particulier le réseau exprès-vélo pour lequel il faudra plus de place, puis comme il a été fait avec l'OAP Jean Jaurès, essayer d'éviter les accès directs des parcelles sur la voie. C'est un endroit qu'il faut aussi valoriser en tant qu'entrée de ville en y apportant un côté plus vert avec une connexion avec les berges du Touch. Cet endroit

nous entraîne donc à définir un périmètre dans lequel il conviendra d'avoir recours à l'article L424 du Code de l'urbanisme qui nous permet de disposer d'un sursis à statuer de deux ans sur les éventuels permis de construire qui peuvent être déposés et nous permettre de mieux organiser l'évolution de ce quartier. Cette évolution pourra se faire, peut-être, au travers d'une OAP. Pendant deux ans, nous allons essayer de mieux voir comment l'évolution de ce quartier peut se faire et essayer d'éviter des projets qui pourraient compromettre cette amélioration en termes de qualité de vie. Il conviendra aussi de rajouter ce quartier à la convention que nous avons avec l'EPFL concernant le centre-ville pour pouvoir, le cas échéant, préempter des biens qui pourraient être mis en vente.

Monsieur MERIODEAU indique comprendre parfaitement l'utilité d'un tel périmètre et si l'on en croit toutes les explications données, effectivement, il n'y aurait aucune raison de s'opposer à une telle délibération puisqu'il y a une volonté d'améliorer la qualité de vie, la qualité de l'air que l'on respire puisque l'on va probablement éloigner les habitations de la circulation et éviter les particules fines. Pourquoi pas. Toujours est-il que nous n'avons pour l'instant pas les garanties de consultation des habitants dans tous les îlots et autour des îlots qui seront constitués autour de cette zone d'urbanisation. Pour cette raison-là, nous nous abstenons.

Monsieur SOULIE indique que nous touchons ici un sujet très sensible et comme vous le savez, nos concitoyens sont très vigilants sur tout ce qui touche à l'urbanisation à Tournefeuille et plus encore quand le sentiment grandit que cette urbanisation se déroule parfois à marche forcée. Nous nous interrogeons sur ce projet de future OAP et comme de nombreux Tournefeuillais, nous ne voulons pas voir notre entrée de ville défigurée par des bâtiments de 4 étages comme celui du chantier Bouygues à l'intersection du boulevard Vincent Auriol et de la rue Gaston Doumergue. Nous comprenons, bien sûr, qu'une OAP ne fait que donner des outils juridiques renforcés à la collectivité pour faire pression sur les aménageurs privés, mais l'extension du périmètre que nous évoquons ce soir mérite des éclaircissements et nous n'avons, hélas, reçu que des réponses très générales à nos questions en commission. La réflexion qui semblait se concentrer initialement sur une quinzaine de parcelles en entrée de ville, comme le mentionne le titre de la délibération avenue Jean Jaurès entre la rocade Arc-en-Ciel et la rue Gaston Doumergue, a été considérablement étendue. Nos questions sont de savoir, en premier lieu, qu'est-ce qui motive cette extension de périmètre ? Quels sont les projets prévus dans cette zone étendue ? Des études ont-elles été réalisées ? Un cabinet d'aménagement a-t-il été contacté ? Enfin, prévoyez-vous de consulter la population concernant ce projet et si oui, quel sera le calendrier de cette consultation ?

Monsieur le MAIRE pense qu'un certain nombre des colistiers de Monsieur SOULIE se trouvaient en commission et qu'il a donc déjà eu un certain nombre d'informations par rapport à cela.

Monsieur SOULIE tient à préciser que des réponses très partielles avaient été faites en commission. Je crois que votre adjoint à l'urbanisme a quitté la réunion environ 12 minutes après le début de la réunion. Effectivement, les questions n'ont pas toutes eu de réponses.

Monsieur le MAIRE répond que toutes les réponses relatives à la délibération ont été apportées. Les questions posées ce soir vont au-delà de la délibération. Nous sommes dans la perspective de l'élaboration d'une orientation d'aménagement et de programmation qui sera, comme sur d'autres secteurs de la ville, réfléchi, étudiée à horizon du printemps 2021. La question de la concertation viendra en son temps. Une information en commission sera donnée sur les modalités de concertation. Nous avons la conviction que l'attachement à ce sujet de la qualité de l'urbanisation à Tournefeuille, nous le portons et je ne me retrouve pas derrière le terme que vous utilisez « d'urbanisation à marche forcée » et vous rappelle que les trois dernières années, nous avons délivré des permis de construire pour 100 logements

uniquement et l'on ne peut plus parler de marche forcée. C'est daté comme remarque, Monsieur SOULIE. Cette délibération définit un périmètre. Sur ce périmètre viendront être finalisées des études avec notamment notre partenaire privilégié qui est l'agence d'urbanisme. Nous viendrons concerter et nous viendrons préciser les modalités de cette concertation. Nous avons appris de nos expériences, en particulier celle qui revient dans cette instance, l'îlot Baylac. Nous savons mieux organiser la concertation, mieux organiser la prise en compte de l'avis des habitants. Ces questions de l'étude vous sera présentée au début de l'année 2021. Les modalités de concertation seront précisées et nous engagerons ce travail à l'échelle de ce périmètre. La délibération est uniquement sur cela : un périmètre, une ambition d'avoir une urbanisation concertée, un aménagement durable sur le périmètre donné. Vous n'aurez donc pas toutes les réponses aux questions que vous posez, Monsieur SOULIE.

Monsieur SOULIE remercie Monsieur le MAIRE et indique que compte tenu des zones d'ombre qui persistent dans ce projet, nous comprenons que nous n'en sommes qu'au début. Nous nous abstenons de voter cette délibération et nous suivons avec la plus grande attention l'évolution de ce dossier.

Monsieur le MAIRE rappelle que la délibération porte sur la définition d'un périmètre, on est bien d'accord ?

Monsieur SOULIE répond avoir bien compris que cette délibération porte sur la définition d'un périmètre étendu.

Monsieur le MAIRE fait remarquer que s'abstenir sur un périmètre n'est pas s'abstenir sur la nature du projet qui, aujourd'hui, n'est pas mis à la discussion.

Monsieur ORILLAC indique que la délibération porte sur l'entrée de ville et comme vient de le demander Laurent SOULIE, quels ont été les critères de choix pour définir ce périmètre puisque l'on vote sur un périmètre. Monsieur ORILLAC indique ne pas être urbaniste, mais il s'agit là bien plus que d'une entrée de ville. Ensuite, ce périmètre englobe déjà des constructions en R+3 et en R+4. Il est déjà presque enterré avant d'être né. L'entrée de ville, nous sommes pour, bien sûr, il faut marquer cette entrée de ville, il faut aussi voir les mobilités futures, il faut aussi créer des zones de verdure. Mais ce périmètre, sur quels critères, je le répète, vous l'avez défini et qui pour moi n'est pas une entrée de ville.

Monsieur le MAIRE affirme qu'il s'agit d'une entrée de ville étendue. Vous pourrez considérer avec nous que c'est la principale entrée de Tournefeuille et qu'elle est étendue. Pourquoi est-elle étendue ? Et pourquoi nous sommes résolument engagés depuis de nombreuses années quoi que vous en disiez, quoi que vous en ayez dit pendant la campagne, à mieux définir des formes urbaines au travers des orientations d'aménagement et de programmation. Tout simplement parce que si nous n'encadrons pas ou si nous ne maîtrisons pas, c'est dans la relation entre les propriétaires vendeurs de leur bien et les promoteurs que les opérations se passent et nous n'avons que le règlement du PLU pour agir sur les projets. Cela est très insuffisant, Monsieur ORILLAC, vous pourriez le savoir, en tout cas, vous devriez en convenir. Donc, il nous faut définir des périmètres, des secteurs, des territoires sur la commune, et ce n'est pas la première fois que nous procédons ainsi, nous pourrions vous donner quelques exemples. Le meilleur exemple, à ce jour, est Belbèze/Doumergue qui se développe selon le règlement d'urbanisme qui offre des droits à construire. Nous avons donc mis en place un périmètre d'étude et une OAP est venue préciser des objectifs en matière de formes urbaines, de circulation piétons/cycles. Ce qui est important, c'est de dire que nous avons la volonté d'un développement harmonieux, maîtrisé du renouvellement urbain pour faire une entrée de ville de qualité. L'histoire a fait qu'un certain nombre de propriétaires étaient également en contact avec des promoteurs sur

l'ensemble de ces territoires. Cela est un élément qui explique ce périmètre parce qu'il fallait encadrer pour mieux maîtriser.

Monsieur ORILLAC demande si ce périmètre a été défini en concertation avec les personnes ou les propriétaires fonciers ou décidé soit au niveau urbanistique soit « à la petite cuillère » comme on dit. Il voudrait savoir si ce périmètre a été décidé ou au moins discuté avec les riverains ou fait sur une base arbitraire, ce qu'il peut comprendre car il est des périmètres où il faut bien acter des choses.

Monsieur le MAIRE indique qu'il faut prendre nos responsabilités par rapport à cela. Ceci est très clair. Un périmètre ne sera jamais le meilleur. Donc, définissons-le, étudions-le. Il aura certainement ses défauts et nous prenons nos responsabilités, cela est notre rôle. Ensuite, nous avancerons en concertation avec les riverains. Un certain nombre de riverains sont absolument informés de nos projets de faire évoluer de façon concertée et maîtrisée ce périmètre.

Monsieur MORCHID demande si tous les propriétaires de ce périmètre ayant déposé un permis, ou un promoteur, vont recevoir un refus statuant que pendant deux ans il n'y aura pas d'étude de leur dossier. Donc, cela veut dire que sont concernés même les permis en cours d'étude et pas encore délivrés.

Monsieur le MAIRE répond affirmativement. Cela est un outil règlementaire extrêmement puissant. Et c'est pour cela que nous en avons besoin.

Monsieur MERIODEAU indique avoir bien compris que le débat porte uniquement sur le périmètre et donc, sur les problèmes d'information et de consultation des habitants. Il signale avoir proposé une motion en ce sens que l'on évoquera en temps et en heure.

Résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 9 (M.Mmes SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC, MERIODEAU, STOLL – Mme TOLSAN par procuration)

Non-participation au vote : 0

16 - EPFL CONVENTIONS DE PORTAGE : LA MONTJOIE, CHEMIN RAMELET MOUNDI

Monsieur DINIS explique à l'assemblée que dans le cadre de deux périmètres de renouvellement urbain identifiés avec l'Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse, deux opportunités foncières se sont présentées. Il a été demandé à l'EPFL d'acquiescer ces deux propriétés pour le compte de la commune au prix estimé par les Domaines. Pour le 3 rue de la Montjoie, 520 000 € et pour le 216 chemin de Ramelet Moundi, 620 000 €. Les deux projets de convention entre la commune et l'EPFL sont joints à cette délibération pour approbation. La durée de portage est de 6 ans. Il y a des frais de gestion et des frais financiers.

Monsieur MORCHID comprend qu'il s'agit d'une préemption de ces deux propriétés qui étaient en vente.

Monsieur DINIS répond qu'elles étaient en vente et qu'elles ont été préemptées puisqu'elles se trouvent dans des périmètres maîtrisés.

Monsieur MORCHID demande qu'elle en est l'intention.

Monsieur DINIS répond que l'intention est de maîtriser le foncier puisque l'on est dans l'OAP Prat/Pirac. Il est intéressant de maîtriser ce foncier puisqu'il s'agit d'un périmètre qui va évoluer et également le cœur de ville pour l'autre convention. Il y a des mutations et donc on maîtrise le foncier par ce biais-là.

Monsieur MORCHID demande que lui soit confirmé que l'on ne fait pas de l'acquisition pour faire de la réserve foncière mais plutôt pour envisager un projet par la suite. Ce projet consisterait en quoi ?

Monsieur le MAIRE demande que ces questions soient posées en commission car l'objet de la délibération est de se prononcer sur la convention de portage et vous, vous évoquez la question de l'OAP Prat/Pirac. Regardez cette OAP et regardez où se situe ce foncier et, effectivement, vous aurez la réponse. Elle a été adoptée en son temps.

Monsieur MORCHID déplore le fait que ce soit à lui d'aller faire des recherches alors qu'une simple réponse aurait pu lui être donnée à l'instant.

Monsieur le MAIRE lui indique que sinon nous allons passer trop de temps aujourd'hui sur une délibération qui porte sur une convention de l'EPFL qui permet de maîtriser du foncier. Il ne s'agit pas de faire de la réserve foncière. Il s'agit d'éviter de laisser muter un foncier dans un secteur à renouvellement urbain.

Résultat du vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 7 (M.Mmes SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC – Mme TOLSAN par procuration)

Non-participation au vote : 0

**17 - DENOMINATION IMPASSE (LOTISSEMENT PARC DE CHABANAT) :
IMPASSE DES CAILLES**

Monsieur DINIS explique à l'assemblée que dans le cadre d'un permis d'aménagement d'un lotissement « Le Parc de Chabanat », il propose de dénommer cette voie ouverte à la circulation au public « impasse des Cailles ». Nous restons dans le thème des voies adjacentes.

Monsieur le MAIRE indique qu'il est aussi important d'avoir des sujets plus légers nous permettant de respirer un peu.

Monsieur MORCHID souhaite savoir comment se passe le choix du nom des rues.

Monsieur le MAIRE répond que le choix est fait par lui-même sur proposition des services en fonction de l'histoire des secteurs et des nominations existantes. Il y a une histoire des dénominations sur la ville et l'on reste sur cette histoire.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

18 - ACQUISITIONS PARCELLES ASL LES JARDINS DE PEYRETTE

Monsieur DINIS explique que dans le cadre du classement dans le domaine public du lotissement les jardins de Peyrette, un accord a été trouvé avec le Président de l'association syndicale libre pour acquérir des parcelles situées à l'arrière de certains terrains. L'objectif est de pouvoir entretenir le fossé qui gère les eaux pluviales. Il s'agit d'un fossé important qui relie le secteur entre le chemin de la Peyrette et le chemin des Carnières. La superficie totale des parcelles est de 6 726 m². Le coût est d'un euro au mètre carré. Les espaces verts seront ensuite entretenus par la commune et le fossé sera entretenu par Toulouse Métropole suite à une convention qui doit être signée. Il s'agira de conventionner avec eux. Cela est très important car ce sont des fossés mère qu'il faut conserver et cette opportunité est très intéressante pour nous.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

19 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BOURGASSER indique à l'assemblée avoir l'honneur de présenter le compte rendu des travaux qui amènent ce soir à cette proposition de nouveau règlement intérieur du conseil municipal. Nous avons l'obligation, avec ce nouvel exécutif, de donner aux habitants de Tournefeuille la règle qui régit notre manière de fonctionner. Nous avons été ambitieux du début à la fin puisque nous avons créé un groupe de travail collectif avec toutes les sensibilités de la nouvelle municipalité avec une partie de la majorité et des représentants de l'opposition. Nous sommes arrivés, aujourd'hui, à une proposition en 9 chapitres et 56 articles. Nous avons beaucoup discuté, échangé, décortiqué les choses pour essayer de tomber d'accord. Nous avons abordé beaucoup de sujets et sommes tombés d'accord sur des questions d'organisation telles que les modifications du temps préalable pour transmettre les pièces avant un conseil municipal. Nous sommes tombés d'accord, bien évidemment, et ce soir en est la preuve, sur la question de la retransmission en direct des séances du conseil municipal. Nous avons également, aussi, abordé des questions de transparence de l'organisation de la vie de l'élu. Nous avons aussi pointé les choses qui concernent les amendements, les vœux, les motions. Nous avons aussi posé les questions liées à la relation qu'il y a entre l'exécutif municipal et la représentation citoyenne. Si vous le voulez bien, je vais dérouler les chapitres, sans toutefois lire les 56 articles. Je soumettrai ensuite ces modifications au vote après avoir entendu quelques amendements qui ont été déposés et dont nous discuterons bien évidemment.

Chapitre 1 : règles d'installation du conseil municipal et du maire. Chapitre n'ayant fait l'objet d'aucune discussion.

Chapitre 2 : les réunions du conseil municipal. A part ce qui a été mentionné concernant les retransmissions en direct des séances, nous sommes tombés d'accord.

Il y a eu un sujet sur comment s'organisent les convocations, les tenues de séances, l'amendement, les vœux et les motions. Sur le sujet des amendements, des vœux et des motions, nous avons tenu à préciser qu'un amendement tant à modifier le projet de délibération, un vœu consiste en l'expression d'un souhait relatif à tous les sujets d'intérêt local qui ne relève pas de l'exercice des compétences de la commune mais qui impacte la collectivité. Il a été également précisé que la motion concerne les compétences communales et le fonctionnement de la collectivité. Nous avons également émis quelques précisions

concernant les questions orales indiquant que chaque conseiller peut exposer, par séance, au plus de deux questions orales. Il y aura une discussion sur la question du nombre.

Chapitre 4 : les procès-verbaux : nous adoptons à chaque début de séance le compte-rendu précédent qui va s'inscrire au registre.

Chapitre 5 : le débat budgétaire : nous avons pris le pas de cet exercice puisque cela a été une des premières actualités lorsque nous avons pris nos fonctions au mois de juillet.

Chapitre 6 : les commissions et les comités consultatifs : il y a une discussion sur la question des comités consultatifs avec une volonté de la majorité municipale de s'en remettre à la loi, en ce qui concerne la forme, ainsi qu'au code général des collectivités territoriales qui explique qu'un comité consultatif est une instance qui se crée en fonction d'un sujet et c'est sur désignation de personnes qualifiées par le Maire. Il a été souhaité ajouter un paragraphe (article 52 – conseil local de la vie citoyenne). Nous avons eu beaucoup d'échanges sur la part des citoyens dans ce conseil municipal. Nous étions unanimement pour qu'il y ait une place donnée à l'expression citoyenne par une interruption des séances en donnant la parole aux administrés. Nous avons décidé que cette prise de parole serait celle du conseil local de la vie citoyenne qui sera installé lors du premier trimestre 2021.

Chapitre 7 : conférence des adjoints.

Chapitre 8 : expression politique avec les règles du bulletin municipal, le respect des différentes sensibilités des uns et des autres ainsi que le site internet.

Chapitre 9 : la charte de l'élu local. La dernière proposition sur laquelle les membres de la majorité municipale sont tombés d'accord était de s'en référer à la charte de l'association des maires de France telle qu'elle a été lue lors de la première séance du conseil municipal en juillet au moment de notre installation.

Monsieur BOURGASSER tient à remercier à nouveau celles et ceux qui ont contribué avec beaucoup d'ambition et beaucoup d'humour quelquefois, et cela a permis de travailler dans une bonne ambiance.

Monsieur le MAIRE remercie Monsieur BOURGASSER pour sa présentation qui fait l'objet d'un certain nombre d'amendements qu'il nous faut étudier. Il propose un premier niveau d'échanges et ensuite, l'étude des amendements et leur vote. C'est Monsieur BOURGASSER qui procèdera à la proposition de vote.

Madame STOLL indique que la Liste Citoyenne voudrait faire une déclaration pour expliciter son vote : *« Le dossier du règlement intérieur n'est pas anecdotique, il donne les règles de la vie démocratique de notre assemblée qui se répercuteront sur la gestion de la ville d'où notre insistance à vouloir faire avancer le débat et nos propositions. Dans le cadre des deux réunions de travail pour l'amélioration du règlement intérieur, seule la Liste Citoyenne Tournefeuille a fait des propositions, à savoir 14 au total. Le règlement proposé à ce conseil municipal n'a retenu que deux d'entre elles, même si nous nous en félicitons, à savoir : l'enregistrement intégral des retransmissions en direct et en différé des conseils municipaux. Nous demandons toutefois que ces termes soient inscrits dans le règlement intérieur en remplacement de la notion trop vague de « diffusion numérique » inscrite dans l'article 8. Autre mesure, la possibilité d'un retour en conseil municipal après nouvelle étude des motions, vœux et amendements. Nous nous en félicitons, même si effectivement, il n'y a pas automatisme. Nous demandons toutefois une présentation des amendements, vœux à la séance suivante et non pas « à une prochaine séance », comme dit dans les articles 19 et 20. Voici quelques propositions qui n'ont pas été retenues et que nous souhaitons faire connaître au grand public. Nous avons demandé un temps de parole de 30 minutes en milieu du conseil municipal pour permettre l'expression libre de toute association ou collectif. Là-dessus, nous ferons un amendement. Autre mesure concernant les comités consultatifs qui peuvent être créés en cas de problème d'intérêt communal. Nous demandons qu'ils soient constitués en partie par des citoyens tirés au sort et volontaires à parité égale avec les élus et constitués par des élus représentant les groupes minoritaires. Autre amendement qui vous sera proposé. Nous faisons le constat qu'aucune de nos propositions relatives à la*

transparence de l'action publique issues d'ANTICOR n'a été retenue. Pour expliquer ce qu'est ANTICOR, c'est une association qui s'est constituée pour lutter contre la corruption et rétablir l'éthique en politique pour réhabiliter le rapport de confiance entre les citoyens et leurs représentants politiques ou administratifs. Pour rappel, voici quelques-unes de nos propositions : associer les élus minoritaires aux phases de négociation prévues dans les procédures d'attribution des marchés publics et des concessions. Créer une commission de suivi des contrats de la commande publique intégrant les élus de l'opposition qui examinera notamment leurs avenants et leurs contentieux. Autre proposition : associer les élus minoritaires à la désignation des membres non élus de la commission consultative des services publics locaux. Par ailleurs, nous accueillons favorablement la décision de créer le conseil local de la vie citoyenne représentative de la vie citoyenne, associative, socio-économique. Même si le projet est encore vague, notre liste estime que cette proposition va dans le bon sens et se rapproche de la proposition centrale de la Liste Citoyenne Tournefeuille, à savoir : création d'une assemblée citoyenne locale dont les projets seraient mis en œuvre par le conseil municipal. Au-delà de la seule rencontre prévue pour faire entendre les propositions des élus de la minorité, les élus de la Liste Citoyenne Tournefeuille demandent à pouvoir travailler la question de la citoyenneté dans la durée et en toute transparence au sein d'un groupe de travail spécifique afin d'assurer la pluralité et le lien régulier avec le conseil local de la vie citoyenne. Il y aura donc un amendement à ce sujet. Enfin, au regard de toutes nos remarques concernant le règlement intérieur, nous estimons être encore loin de nos valeurs basées sur la transparence et la réelle prise en compte des avis des élus minoritaires. Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, et si nos amendements ne sont pas retenus, les élus de la Liste Citoyenne Tournefeuille voteront contre ce projet de règlement intérieur. Dans le même temps, nous demandons à poursuivre le débat sur le règlement intérieur qui peut être amélioré à tout moment aux dires de la Présidente du groupe de travail. Nous apporterons une motion sur le sujet. Merci.»

Monsieur ORILLAC indique avoir fait partie de la commission où il a été dit beaucoup de choses. Il est vrai que pour tout ce qui est retransmission numérique, nous sommes d'accord. Sur plein de sujets sur lesquels nous avons discuté avec Madame STOLL et Monsieur BOURGASSER ainsi que leurs équipes, nous sommes d'accord. Cependant, nous souhaitons reprendre les commentaires sur le sujet « pas d'expression libre ». Nous avons rejoint, ce qui faisait partie des discussions rigolotes sur un front de « la minorité de l'opposition unie » puisque l'on avait les mêmes ressentis. Donc, pas d'expression libre en début de conseil municipal pour ce qui concerne des élus, des associations, des riverains concernant l'intérêt général de la vie publique bien entendu, qui auraient pu s'exprimer. Il nous a été répondu négativement en nous indiquant qu'il est préféré un conseil local de la vie citoyenne. Nous en sommes d'accord, c'est une bonne chose. Par contre, vous nous aviez dit, Monsieur BOURGASSER, que ce conseil local de la vie citoyenne ne pourrait intervenir qu'une fois par an et serait invité à élaborer et faire part de son travail. Nous pensons qu'il faut garder, en même temps, le conseil local de la vie citoyenne et une expression libre de 15 à 30 minutes. Des questions seraient déposées 48 heures avant pour que la municipalité puisse étudier les sujets et répondre. Par ailleurs, au niveau de la transparence, j'ajouterais sur le chapitre 6 - commissions et comités consultatifs - qu'avant les commissions, nous aimerions recevoir toutes les pièces concernant les délibérations. En effet, lorsque nous sommes convoqués aux commissions, nous n'avons uniquement que les textes des délibérations. Nous voudrions avoir, en complément, le contenu du dossier correspondant. Car ce contenu, nous ne l'avons qu'à la commission plénière qui se déroule 8 à 10 jours avant et cela ne nous laisse que peu de temps pour l'étudier car nous avons aussi nos occupations professionnelles et autres.

Monsieur BOURGASSER répond à Monsieur ORILLAC entendre parfaitement ses questionnements mais déclare être un peu embarrassé car on établit un règlement intérieur sur amendements et motions et cette proposition sur les pièces jointes aux commissions est formulée ce soir. Cela est un peu compliqué de discuter de cela ce soir même si, au

demeurant, je trouve assez normal que n'importe quel conseiller municipal quand il vient en commission puisse avoir des éléments préalablement pour y réfléchir. Il ne s'agit pas d'un amendement, c'est donc un petit peu compliqué. Je vous remercie toutefois puisque vous saluez tous le conseil local de la vie citoyenne. Bien sûr que ce conseil local de la vie citoyenne attire beaucoup de questions et de doutes. Je redis ce soir devant l'ensemble du conseil municipal, Daniel FOURMY et moi-même vous indiquons, par les courriers qui vous seront remis ce soir, que nous souhaitons consulter les groupes d'opposition préalablement au travail de constitution de ce conseil local de la vie citoyenne. Il nous a semblé juste de se dire qu'à partir du moment où l'on permet aux citoyens de s'organiser eux-mêmes pour délibérer sur des sujets qu'ils souhaitent aborder, de la manière qu'ils l'entendent, il nous a semblé juste de prioriser l'expression citoyenne dans le cadre d'une interruption de séance au conseil municipal par ce conseil local de la vie citoyenne. Il s'agit d'un règlement intérieur, il n'est pas écrit un minimum d'une fois par an, c'est-à-dire que potentiellement à chaque conseil municipal, le conseil local de la vie citoyenne pourra s'exprimer, si préalablement le conseil municipal est prévenu de tel ou tel sujet à traiter. La question de la transparence, j'y réponds vraiment avec les mots qui étaient les miens lors de la commission avec Isabelle MEIFFREN, et nous étions assez d'accord sur ce sujet-là. Nous avons eu des échanges qui, pour moi, au bout d'un moment, mettaient en défiance le rôle du politique. C'est-à-dire que bien sûr, il y a des choses à respecter, et nous les respectons, c'est la règle, c'est la loi. Il y a toute une nomenclature dans l'exercice de nos fonctions aux uns et aux autres dans l'organisation des instances pour faire de nous des élus exemplaires. Je trouvais qu'il y avait une certaine défiance en rajoutant, à la demande de Madame STOLL ou de Monsieur ORILLAC, la publication du salaire du directeur de cabinet du Maire. Il y a dans cette situation politique, à redonner confiance à l'exercice politique. Pour redonner confiance à l'exercice politique, il faut asseoir la représentation politique. Nous nous conformons à toutes les règles que sont le code général des collectivités territoriales et la charte de l'élu local de l'association des maires de France. Nous sommes donc complètement « dans les clous » et je pense qu'en rajouter viendrait créer un climat de suspicion et c'est pour cela que les élus de la majorité l'ont fait savoir à Madame STOLL et à Monsieur ORILLAC. Vous ne découvrez pas cela, nous vous l'avons dit en commission. Pour faire le lien avec les amendements de Madame STOLL et de Monsieur MERIODEAU, il y a des avancées, il y a des choses avec lesquelles nous sommes d'accord et d'autres avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord. Cela fait partie de l'exercice politique. Il y a aussi des choses qui ont été demandées mais qui n'existent pas, demandées par Monsieur ORILLAC, comme la présidence de la commission des finances, mais il n'y a cependant pas de commission des finances dans cette municipalité. On ne peut pas être d'accord sur tout sinon nous ne serions pas dans cette représentation-là et je vous remercie car nous avons réussi à trouver un terrain d'entente, un texte commun, qui fait qu'aujourd'hui, les Tournefeuillaises et les Tournefeuillais peuvent être fiers d'avoir des élus qui ont un cadre de travail et d'action qui sont fixés par une règle commune.

Monsieur ORILLAC indique à Monsieur BOURGASSER qu'il est un homme intelligent et qu'il a de la mémoire et que donc il lui demande de se rappeler qu'il n'a jamais demandé la présidence au niveau des finances et il n'a jamais demandé la publication des salaires. Mais la transparence n'empêcherait pas cela.

Monsieur le MAIRE demande à ce que soient mis aux votes les amendements déposés relatifs à cette délibération.

Monsieur BOURGASSER indique que quatre amendements ont été déposés par la Liste Citoyenne. Un premier amendement concerne l'article 8 sur le temps de parole de 30 minutes au milieu du conseil municipal réservé pour permettre l'expression libre de toute association ou collectif sur un sujet concernant la vie de la commune. La demande doit être formulée auprès du Maire 48 heures avant la séance du conseil municipal. Je répète que

nous souhaitons nous en tenir à l'article qui stipule que c'est au conseil local de la vie citoyenne que cela revient et je propose donc un vote contre cet amendement.

Résultat du vote :

Pour le rejet cet amendement : 26

Contre le rejet de cet amendement : 9 (M. Mme SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC, MERIODEAU, STOLL – Mme TOLSAN par procuration)

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

Monsieur BOURGASSER indique que le deuxième amendement concerne les articles 19 et 20 qui permettent à chaque élu de présenter jusqu'à 2 motions et 2 vœux par séance.

Article 20 – remplacer « tout conseiller peut présenter au plus 1 vœu par séance du conseil municipal » par « tout conseiller peut présenter jusqu'à 2 vœux par séance du conseil municipal ».

Article 21 – remplacer « tout conseiller peut présenter au plus 1 motion par séance du conseil municipal » par « tout conseiller peut présenter jusqu'à 2 motions par séance du conseil municipal ».

Monsieur BOURGASSER indique que le règlement intérieur maintient les choses telles qu'elles existaient jusqu'à aujourd'hui et le conseil municipal a beaucoup et suffisamment de sujets à délibérer. Il propose donc de rejeter cet amendement n° 2.

Résultat du vote :

Pour le rejet cet amendement : 26

Contre le rejet de cet amendement : 9 (M. Mme SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC, MERIODEAU, STOLL – Mme TOLSAN par procuration)

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

Monsieur BOURGASSER indique que l'amendement n° 3 concerne la création de comités consultatifs. Il rappelle que le règlement intérieur se réfère à la loi (code général des collectivités territoriales) avec la désignation par le conseil municipal sur proposition du Maire d'une série de personnalités qualifiées sur un sujet de société. Madame STOLL propose de remplacer cela par « ... et de citoyens tirés au sort et volontaires à parité égale avec les élus, et par des élus représentant les groupes minoritaires ». Monsieur BOURGASSER propose de rejeter cet amendement.

Résultat du vote :

Pour le rejet cet amendement : 26

Contre le rejet de cet amendement : 9 (M. Mme SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC, MERIODEAU, STOLL – Mme TOLSAN par procuration)

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

Monsieur BOURGASSER indique que l'amendement n° 4 concerne l'article 52 sur le conseil local de la vie citoyenne. La Liste Citoyenne propose de rajouter, en fin d'article : « les élus pourront travailler la question de la citoyenneté, dans la durée et en toute transparence, au sein d'un groupe de travail spécifique afin d'assurer la pluralité et le lien régulier avec le conseil local de la vie citoyenne ». Monsieur BOURGASSER propose d'adopter cet amendement.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

Monsieur le MAIRE indique qu'une motion a été déposée sur ce sujet.

Monsieur BOURGASSER donne lecture du texte de la motion déposée par Madame STOLL : « *Dans un souci d'amélioration continue de transparence et de démocratie, tout élu au conseil municipal peut proposer par l'intermédiaire du groupe de travail des évolutions du règlement intérieur* ». Cela va dans le sens que l'on avait défini précédemment et propose donc l'adoption de cette motion.

Monsieur le MAIRE indique que le règlement intérieur prévoit déjà cela en son article 21 et s'interroge donc sur la nécessité à se prononcer sur ce point devenu sans objet. Il précise que la philosophie du règlement intérieur tel que nous allons l'adopter permet de prendre en compte ce qui est proposé, de le réviser, de l'améliorer à tout moment.

Monsieur BOURGASSER reconnaît que le règlement intérieur prévoit déjà cela et il est soumis à révision permanente.

Monsieur le MAIRE indique à Madame STOLL que le règlement intérieur précise déjà ces évolutions et demande s'il faut maintenir cette motion.

Madame STOLL demande à ce que l'article concerné soit relu afin qu'elle puisse se faire une idée.

Monsieur le MAIRE propose à Madame STOLL que si le règlement intérieur va dans le sens de sa motion, et afin d'éviter de perdre du temps, il va la soumettre au vote du conseil municipal en proposant de l'adopter. Cela ne trahit pas l'esprit du règlement intérieur mais simplement vient faire une redondance.

Madame STOLL indique que l'idée de sa motion est de bien mettre l'accent sur le fait que l'on peut, à tout moment, revenir sur des points d'amélioration et d'en discuter dans le cadre du groupe de travail qui a été constitué et qui peut être éventuellement enrichi par d'autres personnes intéressées.

Monsieur le MAIRE explique que pour modifier le règlement intérieur, à partir du moment où nous venons d'adopter l'idée de l'amendement et de la motion, le processus existe qui permet d'adapter le règlement intérieur en proposant une motion. C'est plus simple de prendre cette voie plutôt que d'avoir à formaliser dans le règlement intérieur quelque chose qui soit un groupe de travail en sachant qu'un groupe de travail est une instance et quand même une instance informelle, mal calibrée. Donc, si vous en êtes d'accord, je vous propose de ne pas mettre au vote cette motion à partir du moment où pour modifier le règlement intérieur, celui-ci dit qu'il faut déposer une motion.

Madame STOLL précise ne pas avoir entendu cela de cette manière lors du groupe de travail à savoir que nous allons finaliser le règlement intérieur avant la fin de l'année, ce qui est règlementaire. A partir du moment où l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal portera éventuellement sur le règlement intérieur, je ne vois pas quand nous aurons l'occasion d'insérer une modification si ce n'est pas prévu à l'ordre du jour.

Monsieur le MAIRE lui indique qu'elle devra déposer une motion qui sera envoyée à la commission ad hoc pour traiter cette question de règlement intérieur car de son point de vue un groupe de travail n'est pas suffisamment institué pour ce type de réflexion. La motion est déposée, elle est étudiée, elle revient en conseil municipal puis elle est mise au vote et permettra de modifier le règlement intérieur comme d'autres sujets.

Madame STOLL demande de quelle commission dépendrait cette motion à ce jour.

Monsieur le MAIRE répond que la plus compétente en la matière serait la commission plénière qui étudierait la motion et qui reviendrait en conseil municipal après instruction.

Madame STOLL indique qu'il serait effectivement intéressant de prendre l'avis d'autres personnes qui ont participé au groupe de travail.

Monsieur le MAIRE précise que rien, dans l'esprit de la discussion de ce soir, n'interdira la modification du règlement intérieur. Il propose que toute modification du règlement intérieur puisse être faite par motion et que cette motion soit instruite en commission plénière. Soit Madame STOLL convient de cela et retire sa proposition de motion, soit il la met au vote avec un avis défavorable parce que cette notion de groupe de travail le gêne.

Madame STOLL déclare qu'après concertation avec Monsieur MERIODEAU, cette motion va être retirée et retravaillée.

Monsieur SOULIE souhaite commenter ce à quoi il vient d'assister et effectivement, cela fait plus de dix minutes que l'on parle, que l'on tourne en rond. Monsieur BOURGASSER se félicite du travail accompli. Il tient à rappeler qu'il n'y a eu que deux réunions de préparation du règlement intérieur. Malheureusement, nous aurions souhaité pouvoir avoir un peu plus de temps pour délibérer. Effectivement, nous sommes tenus par le temps, comme rappelé en introduction de cette délibération, puisqu'il faut que le règlement intérieur soit adopté dans les 6 mois suivant l'installation du conseil municipal. Pour reprendre le terme qu'il a utilisé en matière d'urbanisme, cela a été fait « à marche forcée ». Par ailleurs, si vous aviez vraiment eu besoin de notre vote pour faire adopter ce règlement intérieur, je suis persuadé que nous aurions eu un peu plus de réunions de préparation.

Monsieur le MAIRE indique que la remarque sur la marche forcée vaut aussi pour cette dernière phrase. Il n'y a pas de difficulté. On peut toujours faire des remarques sur la méthode. Il n'en reste pas moins que sur le fond, nous avons débattu, travaillé à des propositions sérieuses, solides. Je trouve que votre remarque manque de respect par rapport à ce groupe de travail et aux élus qui ont travaillé. Ces propositions ont été formalisées dans ce règlement intérieur que je vous propose d'adopter.

Résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 7 (MM. Mmes SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC – Mme TOLSAN par procuration)

Abstentions : 2 (M. Mme MERIODEAU, STOLL)

Non participation au vote : 0

Monsieur le MAIRE regrette qu'après tout ce travail il ait à constater des votes d'abstention et des votes contre.



QUESTIONS ORALES

Monsieur le MAIRE propose d'aborder les questions orales dans l'ordre qui suit.

QUESTION ORALE N° 1 POSEE PAR MONSIEUR MORCHID

Monsieur MORCHID : « *Considérant l'impact du coronavirus sur l'activité économique locale, de nombreuses mairies ont pris des arrêtés afin d'aider les entreprises locales en les exonérant de la taxe locale sur la publicité extérieure. Ce n'est pas le cas sur Tournefeuille et je voulais savoir pourquoi et si vous pouvez nous expliquer* ».

Monsieur le MAIRE renvoie Monsieur MORCHID au conseil municipal du 17 juillet au cours duquel cette question a été abordée, présentée, soutenue. Il a répondu à un certain nombre de questions et, depuis, sur le même sujet, il n'y a rien de nouveau. Il renvoie donc Monsieur MORCHID au procès-verbal qui est très précis en la matière.

QUESTION ORALE N° 2 POSEE PAR MONSIEUR SOULIE AU NOM DE MADAME TOLSAN (absente et représentée par Monsieur SOULIE)

Monsieur SOULIE : « *Madame TOLSAN a eu un empêchement familial ce soir. Je souhaite vous interpeller, Monsieur le MAIRE sur la deuxième vague de confinement et connaître le détail des mesures que vous avez mises en place pour soutenir nos commerces et nos entreprises, au-delà, bien sûr, de la campagne d'affichage* ».

Monsieur le MAIRE rectifie les termes utilisés par Monsieur SOULIE et lui indique qu'il ne faut pas dire pas au-delà mais incluant.

Madame BIEBER répond que depuis le début de la crise sanitaire, la municipalité a pris la mesure de l'impact sur l'activité économique de la ville et sur les difficultés prévisibles pour les commerçants. Cette seconde période de fermeture des magasins dits « non essentiels » ne pouvait que faire accroître les difficultés. Il était donc primordial que chacun se mobilise en fonction de ses compétences, l'Etat, la Région, le Département, la Métropole et la Commune plus particulièrement concernée par des dynamiques locales et notamment des dynamiques commerciales. Nous avons donc mis en place un certain nombre d'actions. La première a été la création d'une liste répertoriant les initiatives de chaque commerce afin d'accroître leur visibilité. J'ai donc mobilisé plusieurs élus et nous sommes allés à la rencontre de chaque commerçant, dans chaque quartier de Tournefeuille afin de détailler avec eux les offres qu'ils étaient en capacité de proposer à la population compte tenu des mesures restrictives d'ouverture. Cela pouvait concerner des commandes téléphoniques, des livraisons, du click and collect, des horaires modifiés. Bref, nous avons fait un état des lieux de ce que pouvaient proposer chaque commerçant tournefeuillais à la population. Le service communication a pris le relais et a mis en place le dispositif dans un temps record, puisque tout cela a été fait en 5 jours. Toutes ces informations collectées ont été mises sur le site sous forme d'un répertoire qui était évolutif puisque nous avons mis à la fin un lien qui permettait à chaque commerçant qui ne se trouvait pas sur cette liste, parce que beaucoup étaient fermés et nous n'avions pas les coordonnées téléphoniques de chacun, de s'y rajouter et de prendre attache auprès du service communication pour pouvoir donner des éléments sur les possibilités de leur commerce. Ainsi, chaque Tournefeuillais dispose d'une information complète sur l'offre commerciale de la ville via les sites internet et via les réseaux sociaux.

Dans un second temps, et dans l'idée d'améliorer et surtout de pérenniser cette vitrine que nous avons constitué via le site de la mairie, nous avons sollicité notre prestataire qui s'occupe de « l'annuaire pro » de Tournefeuille pour la création d'un répertoire visuel, répertoire où chaque commerce aura son propre accès avec identifiant et mot de passe et pourra ainsi gérer son visuel photo et son annonce. Il s'agit donc d'une véritable vitrine de l'ensemble de nos commerces à Tournefeuille. Lors de nos visites chez les commerçants, nous les avons écoutés et leur avons montré notre soutien et beaucoup nous ont fait part, puisque c'était la mode de parler du click and collect, de leurs difficultés par rapport à l'outil digital et à leur difficulté à s'adapter à ces nouvelles technologies de communication puisqu'ils n'y étaient pas habitués. Nous les avons mis en relation avec les jeunes intervenant à l'Archipel. Ces jeunes ont proposé une aide totalement bénévole à tous les commerçants qui désiraient obtenir cette aide pour s'inscrire sur l'outil digital. Dans le même temps, Made in Tournefeuille a été aidée par la mairie et après état des lieux, ils continuent à travailler sur leur campagne de communication par voie d'affichage, campagne via les réseaux sociaux, le développement du site Made in Tournefeuille et surtout les animations qui sont prévues sur le domaine public pour redonner un élan de dynamisation aux commerces. Nous avons également travaillé sur le marché de plein vent puisque depuis les premières préconisations sanitaires et le premier confinement, le marché a évolué pour être dans le respect des règles sanitaires assez strictes et il y a eu la période d'été où tout s'est un petit peu relâché sauf sur le marché. Nous avons fait le choix de laisser le marché avec une très large allée centrale qui permet la distanciation sociale et qui permet de faire travailler nos commerçants dans des conditions sanitaires optimales. Les retours de la population sont excellents et le retour des commerçants du marché sont excellents. Ils nous témoignent tous leur satisfaction par rapport à cette organisation. Nous avons reçu fin novembre de nouvelles dispositions de la Préfecture, des dispositions obligatoires que nous avons immédiatement mises en application, à savoir le contrôle de lavage des mains par du gel hydroalcoolique et le maintien d'une jauge maximale à un millier de personnes présentes sur le marché par rapport à sa superficie. Nous pouvons donc nous féliciter d'avoir un marché qui est très sécurisant et que les Tournefeuillais apprécient.

Pour ce qui est du pôle économique et des réponses à vous donner, Monsieur SOULIE et Madame TOLSAN, je voulais simplement dire, par rapport à la campagne d'affichage à laquelle vous faites allusion, qu'il ne faut pas minimiser cette campagne parce que cette campagne d'affichage est un visuel mais c'est aussi la tête de l'iceberg qui est visible. Il faut savoir que derrière, cela correspond à une véritable volonté. Tous les élus ici présents ne font que relayer cette idée de dire « on consomme local – on achète local – on fait travailler les commerçants Tournefeuillais qui ont beaucoup souffert et surtout on évite les gros sites de e-commerce ». Personnellement, en tant qu'ancienne commerçante et ayant vécu des difficultés qui n'étaient pas, elles, liées au covid, je comprends donc les commerçants, je les ai vus les uns après les autres, et nous sommes tous là pour les aider. Donc, dans mon rôle de déléguée au commerce, aux marchés et à l'artisanat, je fais tout ce qui est en mon pouvoir pour les aider. Je sais que Fabien KALCK me relaie sur le côté industrie et nous sommes aidés par Laurence STASKIEWICZ qui s'occupe de l'économie solidaire et sociale.

Monsieur le MAIRE remercie Madame BIEBER pour ses réponses très précises.

QUESTIONS ORALES N° 3 et 4 POSEES PAR MONSIEUR MARTINEZ

Monsieur MARTINEZ : « *Ma première question concerne le marché dominical. Le quartier autour de l'allée des Sports fait face à un afflux très important de véhicules. Ces véhicules se garent un peu partout, notamment sur les trottoirs de la rue Bertrand Panouse située devant le magasin Auchan. Ce stationnement sauvage oblige les piétons à circuler sur la route, ce qui est dangereux. Des riverains demandent à ce que l'on empêche le stationnement a minima sur un côté de la chaussée afin de permettre aux piétons de pouvoir circuler en toute sécurité* ».

« La seconde question, le sujet est totalement différent. Il s'agit d'une maison située 79 rue de Belbèze, propriété de la Mairie et qui fait l'objet d'un nouveau squat. La Police Municipale a été informée du problème et s'y est rendue. Des personnes habitent toujours dans cette maison. Je voulais savoir ce que compte faire la Mairie sur ce problème pour éviter le syndrome du squat de la rue André Messager».

Madame HUSSON-BARNIER remercie Monsieur MARTINEZ pour ses questions. S'agissant du stationnement aux abords du marché, il est vrai que le marché de Tournefeuille connaît un succès toujours très fort et, depuis la réouverture de tous les commerces, nous enregistrons une augmentation particulièrement importante. Nous sommes à la fois dans le souhait, bien évidemment, de soutenir la reprise de l'activité commerciale des professionnels et également, nous voulons permettre aux clients de notre marché de pouvoir renouer avec la possibilité et le plaisir de faire les achats de fin d'année. Pour autant, cela ne peut pas se faire au détriment de la sécurité, je suis bien d'accord avec vous. Sur cette portion que vous évoquez, en particulier sur la partie Panouse, il est vrai qu'il y a une assez grande portion de la chaussée qui a été déclarée en zone 20. Peut-être que cela contribue à faire penser aux automobilistes que les piétons et les cyclistes peuvent s'approprier l'espace, la chaussée puisque c'est le principe de la zone de rencontre. Nous avons nous aussi été destinataires de la part de certains riverains de cet état de fait que nous avons pu constater puisque en tant qu'élus nous sommes sur le marché pour contribuer à sa bonne tenue puisque nous régulons, comme l'a dit Madame BIEBER, cette fréquentation dans le strict respect des mesures sanitaires. Bien évidemment que la police municipale va intervenir et il est hors de question de laisser les automobilistes prendre de plus en plus de libertés avec ce stationnement sauvage. Dès dimanche, lorsque ce sera constaté par la police municipale qui est présente, mais aussi par les élus qu'elle invite à signaler tout abus constaté à la police municipale qui fera respecter le bon partage de l'espace.

Madame HUSSON-BARNIER indique à Monsieur MARTINEZ, concernant sa deuxième question, qu'effectivement, l'habitation sise au 79 rue de Belbèze, a été reprise par l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) et nous avons été informés par les riverains que des personnes étaient entrées dans cette maison. Immédiatement, nous avons contacté l'EPFL et nous leur avons demandé d'intervenir. Ce qui a été fait. Ils ont sécurisé cette maison. Cela remonte environ à un mois. A partir de cela, nous n'avons plus enregistré de nouveaux signalements. Bien évidemment, la police municipale s'est à nouveau rendue sur place encore aujourd'hui et n'a constaté aucune présence sur les lieux. Les services de Monsieur LONJOU ont fait le nécessaire pour demander à ce que la sécurisation de ce lieu soit renforcée. Vous parlez du squat situé rue André Messager et je vous en remercie, Monsieur MARTINEZ, car cela va me permettre de communiquer sur la façon dont nous avons géré cette situation. Il s'agissait d'une situation difficile pour la propriétaire de la maison et particulièrement compliquée pour les riverains. Nous n'avons pas la main sur les décisions de justice. En revanche, nous avons tout activé dans notre champs de compétences pour essayer de régler cette situation au mieux et au plus vite. Madame HUSSON-BARNIER souhaite remercier Monsieur le MAIRE d'avoir répondu à ses nombreuses sollicitations tout au long de l'été pour saisir le Préfet d'un certain nombre de problèmes qui se posaient à la fois d'un point de vue sanitaire, d'un point de vue tranquillité publique à cet endroit-là. Je pense que nous avons géré cela du mieux que nous le pouvions. Je rappelle que c'était aussi un espace privé et donc nous ne pouvons pas nous substituer à la propriétaire pour agir au-delà d'une certaine limite. Je voudrais également dire que nous ne sommes absolument pas passifs sur ces questions et personne n'a intérêt à ce que cela se passe comme cela. Nous ne voulons pas envoyer le message qu'il y a une certaine souplesse ou un certain attentisme sur ces questions. Au-delà de notre réactivité tout au long de ces mois où cette maison a été squattée, je reste en contact avec le voisin immédiat de cette maison qui est mon interlocuteur, il a mon numéro de portable, il me téléphone dès qu'il observe quelque chose qui pourrait être inquiétant et d'ailleurs je vais vous inviter aussi à participer à

cette vigilance collective que nous devons tous avoir. N'hésitez pas et lorsque nous observons des choses qui nous paraissent potentiellement inquiétantes, surtout, faites-nous passer l'information afin de donner l'alerte très rapidement. Croyez bien que nos services sont extrêmement mobilisés et réagiront comme ils ont l'habitude de le faire.

Monsieur le MAIRE salue le travail des voisins référents qui observent de la vigilance sur l'ensemble de ces questions.

Monsieur MARTINEZ indique que cela est tout à fait le rôle des élus. Les questions que l'on vous remonte sont bien ce que les Tournefeullais nous transmettent, notamment sur la rue de Bebèze où il a pu lui-même rencontrer la personne qui s'occupe du conseil syndical de la résidence construite tout à côté d'où ils peuvent voir les allées et venues qui ont lieu dans cette maison. J'attends que vous me communiquiez votre numéro de portable afin que je puisse le transmettre à ces personnes.

Madame HUSSON-BARNIER remercie Monsieur MARTINEZ car en tant qu'élu les remontées d'informations sont très utiles.

Monsieur le MAIRE précise que nous avons aussi ces informations qui nous sont communiquées par les administrés.

Monsieur SOULIE souhaite juste faire un petit commentaire sur le squat de la rue André Messenger et dont il avait rencontré à plusieurs reprises les habitants qui ont vraiment souffert pendant un an avec en particulier un sentiment d'abandon face à cette machine judiciaire et aux difficultés à comprendre les méandres judiciaires. Heureusement, la décision du Préfet est tombée, le squat a été évacué et muré. Il souhaite faire une remarque sur la question de la prévention parce qu'à Tournefeuille, de nombreuses maisons sont inhabitées et, malheureusement de plus en plus parce qu'il y a une population vieillissante et l'on constate souvent de grandes bâtisses qui sont inhabitées avec des associations qui sont très actives et qui repèrent ces maisons pour y amener des personnes en détresse, certes, mais avec les conséquences que l'on connaît pour les quartiers et avec les difficultés que cela peut engendrer par la suite. Sa question est de savoir s'il y a une démarche proactive d'anticiper de potentielles maisons qui pourraient être squattées dans un futur relativement proche et avant que les problèmes surviennent. Car si des personnes sont déjà installées dans une maison, cela peut engendrer un an de procédure judiciaire.

Madame HUSSON-BARNIER explique que la police municipale présente sur le terrain répertorie régulièrement les maisons inoccupées. Cela étant dit, nous pouvons agir jusqu'à un certain point, puisque nous proposons aux propriétaires de mettre à la location ou de vendre leur bien. Nous leur proposons aussi de sécuriser leur bien, ce qui a été le cas de la propriétaire de la rue André Messenger, mais nous ne pouvons pas obliger les propriétaires à faire quelque chose. Cela reste effectivement une difficulté et nous sommes extrêmement vigilants. Nous avons un délai très court de 48 heures pour agir. Tout le monde doit donc faire attention à ce qu'il se passe à côté de chez lui, les élus comme les administrés de manière à ce que l'on puisse déployer une intervention immédiate. Vous avez raison, Monsieur SOULIE, c'est la machine judiciaire qui prend la main et c'est extrêmement long et extrêmement compliqué. Les administrés ne sont pas abandonnés par la mairie et nous essayons de les accompagner au mieux. Nous ne pouvons pas pour autant nous substituer à la justice ni aux propriétaires.

Monsieur le MAIRE indique qu'il s'agit d'un sujet à traiter en commission. Il explique à Monsieur SOULIE que nous avons rencontré les riverains de nombreuses fois, de nombreuses patrouilles de police municipale, de mobilisation de la police nationale. L'ensemble du processus aboutit à une décision positive, favorable, ce qui n'est pas toujours

le cas dans certaines communes. Il suffit de regarder autour et on en trouve beaucoup. Au vu de la procédure, je trouve que nous avons été plutôt efficaces.

Madame HUSSON-BARNIER souhaite remercier son collègue Bruno LOMBARDO car les services techniques ont également déployé tout ce qui a été possible pour essayer d'empêcher certains accès. Ils ont été extrêmement réactifs.

QUESTION ORALE N° 5 POSEE PAR MONSIEUR ORILLAC

Monsieur ORILLAC : « *Suite à des demandes de riverains de la rue de Passerive, pourriez-vous nous informer des dispositions (trottoirs, chaussée...) que vous comptez prendre pour l'aménagement de cette rue, s'il vous plaît* ».

Monsieur LOMBARDO explique qu'il s'agit d'un sujet que l'on connaît bien. Nous sommes en contact avec les riverains. Il s'agit d'une voirie interquartiers inscrite en catégorie « principal » au PARM (Plan d'Aménagement des Routes Métropolitaines ». Cette inscription a été votée en conseil métropolitain le 14 février 2019. Elle fera partie intégrante du programme pluriannuel d'investissement. Nous allons répertorier un certain nombre de voiries (cela représente un travail énorme) représentant des dizaines de kilomètres de voirie. Nous travaillerons ensuite sur la priorisation de l'ensemble des voiries.

Monsieur le MAIRE précise que les représentants des riverains de la rue de Passerive sont informés de cela notamment parce que dans le cadre de l'élaboration du PLU, il y a un emplacement réservé. Il les avait rencontrés à ce sujet-là.

Monsieur ORILLAC indique que les riverains l'ont simplement informé qu'il y a six ans, il y avait eu deux réunions en Mairie et qu'il leur avait été promis dans les six mois à venir, une piste cyclable et la réfection de la chaussée ainsi que l'enfouissement des réseaux. Il espère ne pas avoir à attendre encore six ans pour faire tout cela.

Monsieur le MAIRE indique que six ans, il ne sait pas, mais que ce qui est clair, c'est qu'à chaque conseil municipal, on pourrait citer une rue. La rue de Passerive est une rue qu'il convient de refaire et nous le savons bien depuis longtemps. Nous faisons une programmation et ensuite nous gérons les priorités qui entrent dans l'enveloppe locale qui est d'environ 2,2 millions d'euros par an. Aujourd'hui, le classement de la rue de Passerive ne rentrera pas dans l'enveloppe locale et c'est donc dans le plan d'investissement de la Métropole que l'aménagement de cette rue doit être réalisé.

QUESTION ORALE N° 6 POSEE PAR MADAME LECUYER

Madame LECUYER : « *Avez-vous rencontré tout récemment les riverains, particuliers ou professionnels, du centre-ville, à propos de l'aménagement de l'Ilot Baylac ? Pourriez-vous nous dire, à ce jour, où en est concrètement ce projet ?* »

Monsieur le MAIRE croit que se dessinent, dans ces interventions, des sujets que nous avons déjà abordés. C'était Monsieur MORCHID tout-à-l'heure avec la question de la TLPE que l'on avait abordée en juillet. Là, vous revenez sur Baylac que l'on a abordé au dernier conseil municipal. Il indique que rien de nouveau sur ce sujet depuis le dernier conseil municipal. L'échange que nous avons eu avec Monsieur ORILLAC en particulier est toujours valable. Il y a eu des échanges avec les propriétaires sur les questions de foncier. C'est tout. Le projet viendra en son temps.

Monsieur le MAIRE indique que Monsieur MERIODEAU avait indiqué une motion mais qui peut également être traitée en tant que question. Il s'agit de la question de la concertation sur les projets d'aménagements.

Monsieur MERIODEAU indique que cela correspond plus à une motion et il souhaiterait que ce sujet soit entériné assez rapidement. Il accepte toutefois de la présenter sous forme de question.

Monsieur le MAIRE lui indique qu'une question serait la bienvenue et il expliquera ensuite pour quelle raison.

QUESTION N° 7 POSEE PAR MONSIEUR MERIODEAU

Monsieur MERIODEAU : « *Ce que nous proposons en termes d'aménagement et surtout de concertation, d'information et de consultation des riverains, serait que tout projet d'aménagement urbain mis en œuvre par la collectivité d'une surface supérieure à 20 ares ou impliquant une OAP fera l'objet d'une invitation des riverains résidant jusqu'à une distance de 100 mètres des limites du périmètre concerné par le projet par un processus de plusieurs réunions d'information et de consultation* ».

Monsieur DINIS indique que ce sujet a été évoqué avec Monsieur le MAIRE il n'y a pas très longtemps et nous souhaitons étudier cette obligation de concertation notamment pour les projets les plus impactants. Bien entendu, nous aurons l'occasion de l'évoquer lors de commissions car pour l'instant, cela fait juste partie des actions que l'on souhaite mettre en œuvre.

Monsieur le MAIRE indique à Monsieur MERIODEAU qu'un projet de délibération sera proposé et étudié en commission pour l'associer et le caler sur le format de la concertation, sur l'emprise très faible évoquée. Cela est un sujet que nous avons en perspective de soumettre à l'assemblée parce qu'il s'agit d'une délibération qui nous permettra de rendre ce processus obligatoire.

Monsieur le MAIRE donne la parole à Monsieur MERIODEAU sur le sujet de la Métropole.

Monsieur MERIODEAU : « *Monsieur le Maire, Nous avons pris note, lors du dernier conseil municipal, des raisons pour lesquelles vous ne souhaitez pas communiquer le contenu du pacte de gouvernance que vous avez signé au sein de Toulouse Métropole, notamment pour ne pas divulguer les noms des 107 élus signataires sur les 133 conseillers métropolitains. Sur le papier, ce pacte semble vouloir adresser les 3 axes prioritaires du programme de la Liste Citoyenne de Tournefeuille : urgence démocratique, urgence écologique et urgence sociale. Reste à savoir de quelle manière Toulouse Métropole adressera véritablement ces trois urgences.*

Pourriez-vous simplement confirmer ou infirmer que, tel qu'il est écrit dans ce pacte de gouvernance, je cite... « l'exécution de ces projets implique pour les signataires », dont vous faites partie, « de voter l'ensemble des délibérations à caractère budgétaire durant tout le mandat » ? Fin de citation. En ce sens, sur tous ces sujets, vous actez votre ralliement à la majorité politique de la Métropole, à savoir « Les Républicains ».

Monsieur le MAIRE prend note que sur les axes prioritaires Monsieur MERIODEAU aurait pu signer. Mais ce n'est pas le sujet. Il fait remarquer à Monsieur MERIODEAU qu'il se place sur un terrain très politique et qu'il revient sur cette question pour laquelle il s'est exprimé longuement lors du dernier conseil municipal. Il ne souhaite pas y revenir dans les grandes largeurs, mais comme Monsieur MERIODEAU y revient sur un registre très politique, il va faire une réponse. Monsieur le MAIRE précise que cette question montre plus le lien que Monsieur MERIODEAU entretient avec le groupe « France Insoumise » et apparenté de la

Métropole et que cette question met plus en exergue ce lien que l'intérêt que les Tournefeullais ont dans cette histoire. En réalité, les Tournefeullais ne sont pas du tout préoccupés par la question posée par Monsieur MERIODEAU. Les Tournefeullais, depuis le début de cette mandature, saluent le fait que leur Maire soit aujourd'hui vice-président de Toulouse Métropole en charge du sujet de l'aménagement et de la politique foncière. Que leur Maire soit administrateur de l'Agence d'Urbanisme, soit vice-président du syndicat qui gère le SCOT, car là aussi sont leurs préoccupations en matière d'aménagement. Voilà ce sur quoi les Tournefeullais sont sensibles. Pour autant, vous m'interpellez sur ce champ politique et à Toulouse Métropole, je suis membre d'un groupe politique qui s'appelle « Métropole solidaire, écologique, démocratique ». Vous faites des allusions avec le groupe majoritaire du Président de la Métropole. Vous évoquez un ralliement, il n'y en a pas. Je ne suis pas dans le groupe de Président MOUDENC. Nous nous décrivons comme un groupe de la minorité de cette Métropole et cela a du sens. Les intercommunalités ne fonctionnent pas comme des collectivités. Les élus sont en charge de mettre en œuvre les politiques dans une intercommunalité. Vous retrouvez des élus qui sont certes, le groupe majoritaire du Président élu, mais dans la majorité des cas, se trouvent des élus qui ne sont pas de la majorité mais qui ont des fonctions exécutives, ce qui est le cas du Maire de Tournefeuille et c'est le cas de cette mandature. Vous avez évoqué les sujets que nous travaillons, je n'y reviens pas et c'est dans cet esprit-là et dans l'intérêt des métropolitains. Vous avez mal lu, parce que finalement, vous avez fini par trouver ce document alors que je ne me suis pas autorisé à le diffuser, ou sinon, vous l'avez lu à dessein, car vous sortez cette phrase de son contexte et je vais vous lire la phrase qui vient avant la phrase que vous avez lue : « *les finances de Toulouse Métropole sont dépendantes des décisions législatives du Gouvernement. Aussi, si une réforme et une conjoncture générale venaient à impacter les équilibres financiers connus au 16 juillet lorsque nous avons élaboré cet accord, cet accord pourra être adapté en conséquence* ». Vous comprenez donc aisément que la phrase qui précède et que je viens de rappeler, limite la portée de la phrase qui porte sur l'adoption des délibérations budgétaires. Vous sortez cette phrase parce que cela vous arrange, en réalité. Cette phrase décrit un principe car oui, nous sommes dans un exécutif, oui, nous avons pris un certain nombre de positions de principe. La phrase qui précède indique que ce principe va être examiné en fonction du contexte. Il n'y a pas d'ambiguïté dans la position qui est la mienne à Toulouse Métropole en tant que vice-président. Simplement, ressortir cette petite phrase, effectivement, met en exergue ce que vous voulez démontrer. Mais, non, il n'y a pas de ralliement à la majorité du président MOUDENC dont je ne pense pas qu'elle soit constituée uniquement des Républicains, mais cela n'est pas mon sujet. Vous savez, Monsieur MERIODEAU, je pense que l'on a beaucoup travaillé ce soir sur la question de la démocratie locale, sur la question de la citoyenneté. Tout cela mérite que les sujets soient abordés avec à la fois du sérieux et de l'honnêteté intellectuelle. Sortir cette phrase comme vous l'avez fait, ça ne l'est pas. Je vous invite toutes et tous à aborder les sujets avec sérieux et honnêteté intellectuelle. Comme les sujets reviennent, j'espère y avoir répondu et à défaut de vous avoir convaincu, je souhaite que l'on ne revienne pas sur ces questions.

Monsieur MERIODEAU déclare que son intention n'est pas de revenir indéfiniment sur un même sujet et, comme il est question de clarification, effectivement, cela souligne juste notre questionnement sur le véritable fonctionnement démocratique de la Métropole. En effet, cela sera un autre sujet.

Monsieur le MAIRE indique qu'il s'agit d'un sujet métropolitain que l'on traitera à la Métropole.

Madame STOLL demande à intervenir sur un autre sujet.

Monsieur le MAIRE refuse car tout autre sujet n'est pas inscrit à l'ordre du jour. Nous avons épuisé l'ordre du jour.

Madame TOURNEIX-PALLME intervient pour indiquer qu'une question de sa part était prévue.

Monsieur le MAIRE indique qu'effectivement cette question était prévue et donne la parole à Madame TOURNEIX-PALLME.

QUESTION ORALE N° 8 POSEE PAR MADAME TOURNEIX-PALLME

Madame TOURNEIX-PALLME : « *En ce qui concerne la zone de rencontre, est-ce un aménagement définitif, ou bien temporaire, avec des évolutions à venir ?* »

Monsieur le MAIRE précise que cette question fait partie de cette série de questions qui ont déjà été abordées, mais Bruno LOMBARDO va y répondre.

Monsieur LOMBARDO répond être étonné de cette question et précise à Madame TOURNEIX-PALLME qu'il y a eu une prise de parole lors du dernier conseil municipal sur ce sujet, Monsieur ORILLAC en particulier. Cela nous interroge car nous avons répondu très largement mais cela va me permettre de vous donner des informations complémentaires. Pour reprendre le procès-verbal mot à mot : « c'est une fois le projet terminé avec ses aménagements et ses actions d'éducation et de prévention routière. C'est donc par les actions à venir où chacun retrouvera sa place, piétons, vélos et voitures, que nous pourrons évaluer l'efficacité du dispositif. Ce projet sera finalisé par de la signalisation ». A ce jour, il y a eu du marquage au sol et nous allons en demander davantage avec des pictogrammes spécifiques sur la zone de rencontre « et nous serons à même de sensibiliser les conducteurs par des panneaux ». Les panneaux « totem » ont été placés et cela a pu être constaté. Du mobilier urbain avec les jardinières également avec des panneaux plus petits que les panneaux « totem ». L'intervention des élus est en cours en termes de sensibilisation ainsi que de la Police Municipale. Pour terminer, la pose du radar pédagogique aux abords de la zone nous donnera d'emblée une indication plutôt favorable sur la diminution de la vitesse. Pour terminer, l'implantation prochaine d'un stop à l'intersection de l'avenue de la Résistance en lieu et place du cédez le passage devrait encore renforcer ces premières impressions . Ce cédez le passage a été changé par un stop. Ceci étant dit, cela ne nous satisfait pas complètement au niveau de la signalisation au sol qui est légèrement en biais. Elle a repris le cédez le passage et nous allons encore renforcer avec une signalisation plus adéquate au sol.

Madame TOURNEIX-PALLME fait remarquer que la simple réglementation ne suffit pas pour rendre cette zone crédible. Pour qu'une zone de rencontre fonctionne véritablement, il faut un minimum de logique au niveau de l'aménagement et il suffit de voir ce qui se fait ailleurs, comme par exemple rue des Lois à Toulouse. C'est-à-dire qu'il faut un aménagement qui gomme l'espace chaussée et trottoir et les signes routiers. Ensuite, que l'on propose une plateforme qui fait comprendre aux automobilistes comme aux piétons que l'on se trouve sur un autre espace, une rue au sens traditionnel. C'est cela une zone de rencontre car là, nous avons l'impression que l'on fonctionne à l'envers et que l'on met des panneaux qui indiquent que l'on rentre dans une zone de rencontre mais ce n'est absolument pas une zone de rencontre.

Madame TOURNEIX-PALLME souhaite montrer à l'assemblée à l'aide d'un schéma ou photo, ce qu'est une zone de rencontre.

Monsieur le MAIRE lui fait remarquer que cela n'est pas l'objet de sa question qui est de savoir si l'aménagement actuel est définitif ou temporaire. Monsieur LOMBARDO a décrit ce que nous avons réalisé. A l'évidence, il s'agit d'un processus qu'il faut expérimenter et ce n'est pas abouti à ce stade et cela fera l'objet d'une évaluation avec les usagers et avec nos services. Nous verrons les améliorations qu'il conviendra d'apporter.

Madame TOURNEIX-PALLME insiste pour dire que ce n'est pas une zone de rencontre.

Monsieur ORILLAC souhaite avoir la réponse, à savoir si cet aménagement est définitif ou temporaire.

Monsieur le MAIRE refuse toute autre intervention et n'ouvre aucun autre sujet. Une question a été posée à laquelle il a été répondu. Définitif ou temporaire, la question n'est pas là. Un certain nombre de choses sont faites qui seront évaluées et des choses qui sont perfectibles bien entendu.

Monsieur le MAIRE souhaite de très bonnes fêtes de Noël à chacun dans les meilleures conditions possibles, dans le cadre des directives indiquées par le Premier Ministre. Il souhaite également un très bon début d'année et donne rendez-vous à tous début janvier. Il remercie l'assemblée.



Monsieur le MAIRE lève la séance à 20 h 45.

